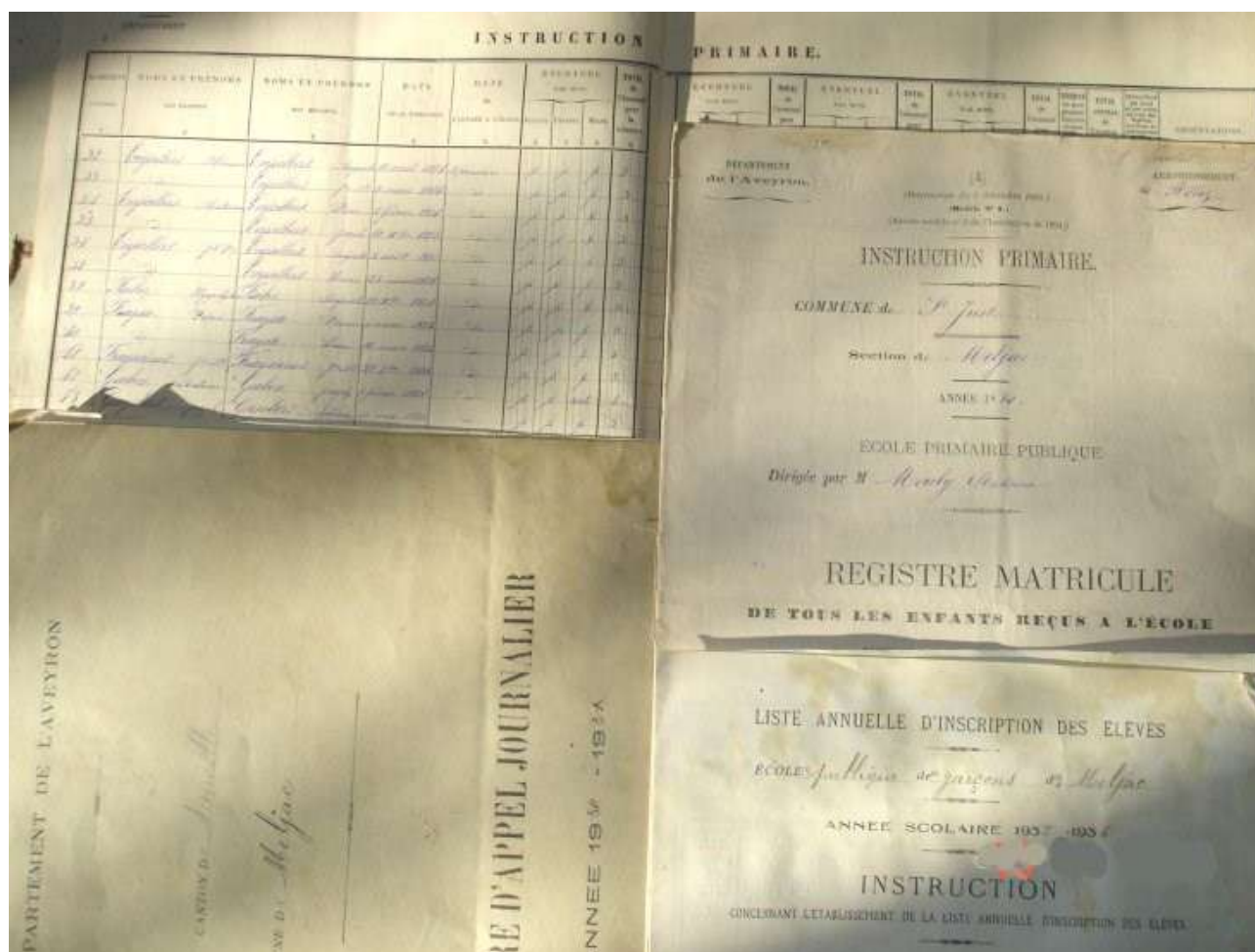


UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 1ère partie –

Mémoire collective et Archives Meljacoises :

Il était "inévitabile" que l'Association Meljac.Net s'intéressât un jour à l'école de Meljac. D'abord parce qu'elle en occupe les anciens locaux dans la Mairie de Meljac ; et puis, parce qu'aux détours de travaux d'entretien mis en œuvre par la Municipalité de Meljac, dans les appartements du 1er étage de la Mairie - anciens logements des instituteurs- des archives quelque peu "poussiéreuses et fatiguées" furent mises à jour.

Meljac.Net se voulant acteur de la conservation et de la promotion du Patrimoine Meljacois, il était bien normal que nous prenions en charge le nettoyage, le classement, la numérisation des documents ainsi découverts et que nous en proposons une présentation sur notre site www.meljac.net.





Ce que sont ces archives de l'école de Meljac :

Les archives que nous avons pu trouver et exploiter sont essentiellement constituées de documents portant sur la période 1870-1969 qui, sous des noms ou des formats différents, selon leur époque ou leur usage, contiennent les listes des élèves de l'école de Meljac, telles que les ont dressées les instituteurs (trices) en poste :

- le "registre matricule de tous les enfants reçus à l'école depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre" (RM). Ce document disponible sur la période de 1870 à 1886 a le mérite de fournir la totalité des effectifs des élèves mais fonctionne par année calendaire et non par année scolaire. Il contient, pour les premières années disponibles, en sus des noms et prénoms des enfants, leur date de naissance ainsi que les noms et prénoms des parents. Il est parafé par le maire de la commune et sert à établir "les rôles trimestriels" pour faire payer les parents d'élèves, à l'époque où l'école n'est pas gratuite.

- le "registre d' appel journalier" (RA) qui, s' appuyant sur la loi du 28 mars 1882 rendant l' école obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans, et notamment sur les articles 10 & 11 rappelés sur la couverture du registre, fait obligation:> aux parents d' élèves, de faire connaître les motifs d' absences;> au directeur(trice) de l' école, sous peine de sanction, de faire parvenir chaque mois au Maire de la commune et à l' Inspecteur primaire un relevé de ce registre;> à l' instituteur(trice) de faire l' appel des élèves à chaque classe, matin et soir.

- la "liste annuelle d'inscription des élèves" commencée tous les ans au moment de la rentrée des classes et tenue dans l'ordre de l'inscription des élèves jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. Elle précise les nom, prénom, date de naissance et d'inscription à l'école et "catégorie d'âge" de chaque élève.

NOTA. Ce registre est dressé tous les ans en double expédition; une reste aux archives de l'école et l'autre est adressée le 24 décembre de chaque année à M. l'inspecteur d'Académie, par l'entremise de M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMMUNE de *St Just*

Section de *Muljac*

ANNÉE 1870.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Dirigée par M. *Vaillot et Mouty*

REGISTRE MATRICULE

DE TOUS LES ENFANTS REÇUS A L'ÉCOLE

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE.

NOTA. Ce registre est coté et parafé par le maire. Il sert à l'établissement des rôles trimestriels.

L'instituteur y inscrit les noms et prénoms des enfants qui doivent fréquenter son école au fur et à mesure qu'ils se présentent, la date du jour de leur entrée, la date de leur naissance et la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il porte, en même temps, dans la colonne n° 2, les noms et prénoms des parents.

Le taux mensuel de la rétribution scolaire est porté le jour même de l'admission des enfants dans les colonnes n° 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22 et 23.

Chaque fois qu'un enfant sort de l'école dans le courant de l'année, l'instituteur inscrit, en regard de son nom, le mot sortis dans la colonne du mois pour lequel il ne doit plus la rétribution, et la date exacte du jour de son départ est indiquée, par renvoi, dans la colonne d'observations. Lorsqu'il rentre, le montant de la rétribution est inscrit dans la colonne du mois de son retour, et la date de ce retour est également notée, par renvoi, dans la colonne d'observations.

Lorsqu'un enfant payant est abonné, l'instituteur écrit le mot abonné sur les trois colonnes du trimestre, et porte à titre total trimestriel la somme représentant le quart de l'abonnement annuel.

Les mois de présence des enfants gratuits sont indiqués par la lettre P. Leurs sorties et leurs rentrées sont signalées comme pour les enfants payants.

Pour les élèves étrangers à la commune, l'instituteur procède comme il est dit ci-dessus. Il indique, de plus, dans la colonne d'observations, le nom de leur commune.

Une copie de ce registre est adressée, le 24 décembre de chaque année, à M. l'inspecteur d'Académie par l'intermédiaire de M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement.

Registre matricule

- Plus accessoirement, nous avons également retrouvé quelques autres matériels scolaires tels que deux cartes murales de géographie (le planisphère de l'Union Française et l'Europe politique), un "fer à marquer Meljac" (destiné à "marquer" l'ensemble des matériels, en particulier les meubles, appartenant à l'école de Meljac ; fer comme il en existe dans nombre de maisons et dont on marquait notamment les chars),



Fer à marquer Meljac



L'Europe politique.

- Deux supports -cadres de bois amovibles- contenant des séries d'images de "l'Histoire de France" ou de scènes de la vie quotidienne à la ville et à la campagne ; images que le "maître d'école", au gré de son programme, utilisait comme appui à sa pédagogie.



Château fort.

Ci-dessus, le château fort d'une part recouvre 19 autres dessins (édition "la maison des instituteurs", voir en annexe) susceptibles d'illustrer les cours d'Histoire.



L'image de la moisson quant à elle, ouvre sur 23 autres images (édition « la coopération pédagogique », voir en annexes) supports à la leçon de vocabulaire.

- Le dossier de construction de l'école de Meljac avec son cahier des charges (voir pages 1 & 14) établi par l'architecte de la mairie et visé par le maire Monsieur Enjalbert, le 20 avril 1907 et approuvé par la préfecture le 23 avril 1908.

Travaux
de construction d'un groupe scolaire à Meljac.

CAHIER DES CHARGES,

CLAUSES & CONDITIONS GÉNÉRALES.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I^{er}.

Description des Ouvrages.

Les travaux comprennent les terrassements, les maçonneries, la charpente, la couverture plombée et zincuée, la menuiserie, la ferronnerie, la serrurerie, le gabrillage, la plâtrerie, la peinture, la vitrerie et la fumisterie.

Ils sont détaillés dans les pièces du projet ci-annexé et approuvés par l'autorité supérieure en date du

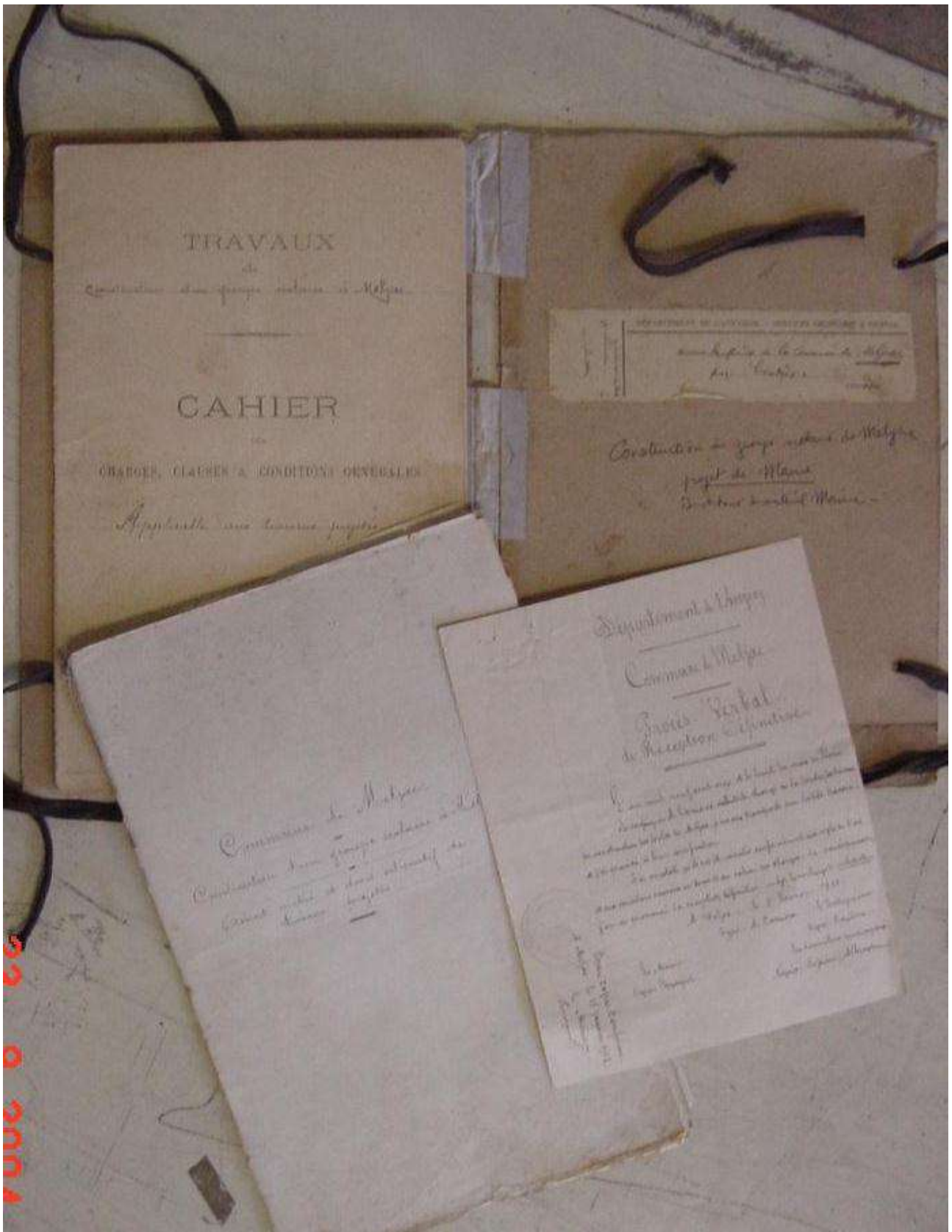
Ils sont évalués à la somme de _____, y compris pour dépenses imprévues et honoraires de l'architecte.

CHAPITRE II.

Nature, provenance et qualité des matériaux.

Tous les matériaux ou matières employés dans les travaux seront de première qualité et de premier choix et devront être, avant leur emploi, agréés par l'architecte ou ses agents.

Pierre de taille. — La pierre de taille tendre proviendra des carrières de la Molinière de Brasc. La pierre de taille dure sera tirée des carrières de la Molinière de Brasc.



Dossier de construction de l'école de Meljac (suite).

Art. 37. — *Dernier dixième de retenue de garantie.* — Le dernier dixième ne sera payé à l'entrepreneur qu'après l'expiration du délai de garantie, et après que l'entrepreneur aura justifié par quittance en due forme qu'il a payé les indemnités et dommages à sa charge.

Art. 38. — Toutes les conditions exprimées par les articles précédents sont obligatoires et de rigueur.

Art. 39. — L'entrepreneur reste soumis, pour le surplus et pour tous les articles qui ne dérogeront pas à ceux inscrits au présent cahier des charges, aux clauses et conditions générales du 16 ~~septembre~~ ^{février} 1886, imposées aux entrepreneurs des travaux des ponts et chaussées.

Fait et rédigé par l'architecte directeur des travaux ~~communes~~ ^{commis}.

Rodez, le 20 Avril 1907.

Lacombe

Vu:

Le Maire de la C^o de Maljac.



Lujallier

VU et APPROUVÉ

Rodez, le 23 Avril 1908
Le Préfet de l'Aveyron



Luy

Dossier de construction visé par le maire et approuvé par la préfecture.

- Quatre "mots d'excuses" de parents motivant l'absence de leurs enfants (Alfred Vigroux, Aimé Tayac, Clément Bosc et Henri Gimenez).

février 1934

Bulletin d'absence.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître pour quel motif l'élève Alfred Vigroux s'est absenté le 4, le 5, le 8, le 9, le 12 classé du soir, le 13 matin et soir février.

L'Instituteur

Je vous prie de vouloir bien faire savoir le motif le 4 était malade le 5 ^{on a reçu} une visite le 8 était malade le 9 cause d'un batême le 12 il labourait. le 13 nous autres nous n'avons pas eu le temps qu'il soit pour signer le bulletin.

Signature des parents

Marié
Maurice

Mots d'excuses d'Alfred Vigroux.

mars 1937

Cher Monsieur

Je tiens à
vous
remercier.

Je vous prie de vouloir bien
me faire connaître pour quel
motif l'élève Cayac Aimé
est absent le 12, 14,
15 (dans matin) 16, 19 mars. 37

L'Instituteur.

Carrest

Expense motif.

Cayac Aimé pendant
ces jours d'absence a
été malade.

Signature des parents

Cayac

datté 22 mars.

Mots d'excuses d'Aimé Tayac.

novembre 1937

Bulletin d'absence

Je vous prie de vouloir
bien me faire connaître pour
quel motif l'élève

Bosc Clément

n'est pas venu à l'école le
10 novembre 1937

L'instituteur,

P. Ginestat.

Réponse de la famille.

il est resté pour aider les
autres pour travaux.

date - 12 novembre 1937

signature

Bosc

novembre 1937

Bulletin d'absence.

Loi du 11 août 1935 sur l'instruction
obligatoire.

Je vous prie de vouloir bien
me faire connaître pour quel motif
l'élève Gimenez Henri n'est pas
venu à l'école le 6 novembre 1936
(classe du soir)

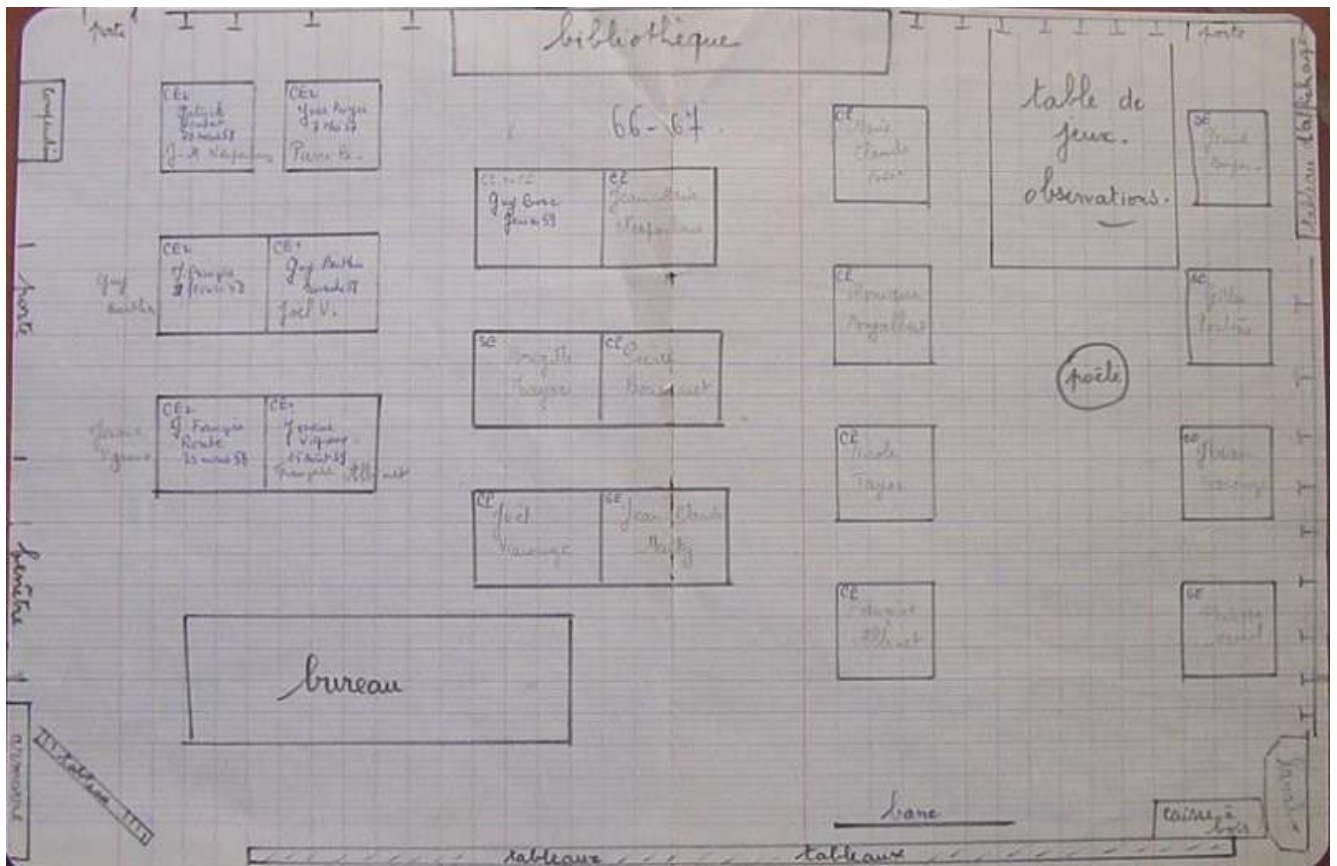
L'Instituteur
P. Guerstet

Reponse de la famille.

L'élève Henri Gimenez n'est pas
venu à l'école le 6 novembre au soir
parce qu'il est allé garder les cochons
date 7 novembre 1937
signature. - Bouesquet

Mots d'excuses de Henri Gimenez.

Et un plan de la salle de classe établi en l'année scolaire 1966-67 par l'instituteur Monsieur Marty.



UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 2ème partie -

Ce que nous apportent ces archives :

Ce que contiennent principalement ces archives de l'école de Meljac, ce sont, on l'a vu plus haut, issues des registres matricules ou d'appels journaliers ou des listes annuelles d'inscription des élèves ; des listes telles que ci-dessous, d'enfants ayant fréquenté l'école publique de 1870 à 1969 soit un siècle ; en fait sur 78 années car 22 années nous manquent dont la moitié avant 1947, l'autre moitié après.

(1) Ces articles ne sont inscrits sur le registre matricule qu'après la formation des noms. Les autres...

ANNEE du trimestre	NOMS ET PRÉNOMS DES PARENTS	N° d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ENFANTS	DATE DE LA NAISSANCE	DATE d'entrée à l'école	DATE de sortie d'absence des élèves gratuits	INDICA- TION de la catégorie & laquelle de rapportement	RÉPARTITION PAR MOIS		
								Janvier	Février	Mars
(1)	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	Caillhol Joseph	1	Caillhol Henri	16. déc. 57	2. Novembre	2. 9. 60		P	P	P
	Bousquet Jean	2	Bousquet Auguste	5. Mai 57	id	id		P	P	P
	Buzière Hippolyte	3	Buzière J ^e Pierre	28. 9. 57	id	id		P	P	P
7	Lacani Jean	4	Lacani Pierre	4. juillet 59	id	id				
	Molinier Pierre	5	Molinier Pierre	30. 9. 57	id	id		P	P	P
	Molinier Pierre	6	Molinier Eugène	18. mai 61	id	id		P	P	P
	Empalme Jean	7	Empalme Henri	6. juin 56	1. 9. 60	1. 9. 60		P	P	P
	Sigal François	8	Sigal Paul	28. mars 60	id	id		P	P	P
	id	9	Sigal François	18. déc. 61	id	id		P	P	P
	Albinet Michel	10	Albinet Joseph	30. août 58	id	id		P	P	P
	Benthonnet Jacques	11	Benthonnet Jacques	27. août 57	8. 9. 60	8. 9. 60		P	P	P
	Vigroux Jean	12	Vigroux Baptiste	11. 9. 57	id	id		P	P	P
	Bombé Baptiste	13	Bombé Hippolyte	10. août 1860	id	id		P	P	P
8	Mayac Aléxi	14	Mayac Pierre	9. janvier 58	id	id		2	2	2
	Majsol Baptiste	15	Majsol Baptiste	11. 7. 1858	id	id		P	P	P
	id	16	Majsol Julien	11. 7. 1861	id	id		P	P	P
	Alpié François	17	Alpié François	7. 9. 58	id	id		P	P	P
	id	18	Alpié Aléxi J ^e	7. février 1860	id	id		P	P	P
	Bousquet Jean	19	Bousquet Julien	18. juin 61	id	id		P	P	P
	Bonal Joseph	20	Bonal Hippolyte	20. janvier 60	7. novembre	7. 9. 60		P	P	P
	Cayre Pierre	21	Cayre Jean Joseph	6. juin 60	id	id		P	P	P
	Boye Auguste	22	Boye Pierre	20. août 58	id	id		P	P	P
	Boye Baptiste	23	Boye François	26. mai 1858	id	id		P	P	P
	Caillhol Jean	24	Caillhol Jean	24. mai 57	id	id		P	P	P
	Bousquet Julien	25	Elise enfant assisté	18. déc. 60	id	id		P	P	P
	Argem Jean Pierre	26	Argem Jean Baptiste	25. déc. 60	id	id		P	P	P
1	Albinet J ^e Pierre	27	Albinet Jean Pierre	1. 9. 64	id	id		2	2	2
	Albay J ^e Pierre	28	Albay Jean Pierre	27. 9. 57	id	id		P	P	P
4	Comac Hippolyte	29	Comac Auguste	25. déc. 64	id	id				

Registre Matricule 1870

(a) De filles, de garçons ou mixtes.

Ecole primaire publique^(a) de *Garçons de Meljac*
DIRIGÉE PAR M. *Mouly, Antoine,*

Nombre total des élèves de 6 à 14 ans pouvant fréquenter cette classe : *52*

LISTE des enfants qui seront admis gratuitement, pendant l'année 1875, dans l'école primaire publique de *Garçons de Meljac* laquelle liste est dressée conformément à l'article 15 de la loi organique du 15 mars 1850.

N ^o d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des ENFANTS (1).	DOMICILE.	DATE EXACTE de LA NAISSANCE.	MONTANT DES CONTRIBUTIONS payées par le père de chaque enfant.	OBSERVATIONS
1	Barthes Pierre (sup. Math.)	Meljac	12 8 ^{me} 1866	"	
2	Depuy J ^e (sup.)	"	9 août 1863	"	
3	Jacques André (sup.)	Caprie	4 février 1863	"	
4	Molina Pierre (sup.)	Mortinac	9 juillet 1867	"	
5	Philippe (sup.)	Meljac	6 mai 1861	"	
6	Verdier J ^e Aug ^e (sup.)	Grasquez	15 juillet 1864	"	
7	Alary François	Féralbecq	10 fév. 1869	7,15	
8	Albinet Justin	Baroque	29 juin 1867	10,02	
9	Albinet Justin	Féralbecq	24 mars 1861	14,19	
10	Albinet Jean Pierre	Grasquez	1 ^{er} 7 ^{me} 1869	21,30	
11	Amat Jean B ^e	"	11 juin 1863	"	Fils d'Amat J ^e
12	Amat Eugène	"	3 mars 1867	11,19	prop ^{re} ami d'Amat
13	Assie Joseph Am.	Carrols	9 février 1868	"	
14	Assie François	"	3 mai 1867	8,25	
15	Azam Pierre	Puch-Bug	14 2 ^e 1866	20,45	
16	Azam J ^e Aug ^e	Baroque	11 mars 1867	5,16	
17	Baudy J ^e Bapt ^e	Grasquez	17 août 1866	17,26	
18	Bessière Louis Aug ^e	"	22 fév. 1861	11,25	
19	Bessière Jean-Bapt ^e	Meljac	17 mars 1867	"	
20	Bessière Jean-Bapt ^e	"	19 mai 1867	4,59	
21	Bousquet Justin	"	10 juin 1867	"	Fils de Jean Bousquet J ^e ex-Conseiller
22	Bousquet Adrien	"	1 ^{er} août 1868	22,73	
23	Bouyer Auguste	"	2 26 ^{me} 1863	9,39	
24	Cailhol Sylvain	Grasquez	6 26 ^{me} 1868	8,55	
25	Canac Auguste	Clot	16 7 ^{me} 1863	12,13	
26	Cayron Paulin	La Plaine	30 7 ^{me} 1862	3,11	

extrait du registre d'appel école de Meljac-année scolaire 1913-14 (avril)

chaque jour de classe le jour de la semaine
cis.

MOIS d /

DATE	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES	INDICATION DES ABSENCES										
		⁽¹⁾ M	V	S	L	M	M	V	S	L	M	M
		1	3	4	6	7	8	10	11	13	14	15
	Albinet Celeste											
	Albinet Françoise		+		+	+						
	Albinet Lucie				+	+						
2629	Alvergne Albert					+						
	Azam Edouard		+		+	+						
	Azam Edouard	-	+		+	+						
	Azam Pierre		-		+	+						
	Barthes Genevieve											
263	Barry Jeanne	-										
	Bessiere Albert											
264	Bessiere Marie	+	+									
	Bousquet Cleme											
	Bose Emile	+			+	+						
	Boutonnat Genevieve											
	Boutonnat Paul					+	+					
	Boutonnat Urbain											
	Boyer Ernest	+	+	+	+	+						
	Boyer Leon											
	Boyer Louis					+	+					
	Cayron Hippolyte		-		+							
	Cayron Jules	+	-		+							
	Caudere Julien											
	Caudere Louis											
	Cheze Joseph			+	+	+						
	Enjalbert Signale	+	+	+	+	+						
	Enjalbert Ernest	+	+	+	-	+						
	Enjalbert Leon											
2629	Enjaltrais Elie	+	+	+	+	+						
	Ferayssac Joseph											
	Fabre Signale			+	+	+						
	Farroque Henri											
	Faber Auguste											
	Fabre Leon											
	Fassol Justin	+	+	+	+	+						
	Robert Antoine											
	Robert Justin											
	Roulet Ernest											
	Roussel Pierre	+			+	+						
	Sirmin Marcelle											
	Tabadat Albert		-	-	+	+						
	Tayac Louis	+										
	Treilles Ernest	+	+	+	+	+						

Vacances de

Ainsi chacun va pouvoir pour 78 années sur cent que compte la période 1870-1969, retrouver la liste des compagnons de classe de tel ou tel de ses "anciens" ou de lui-même et connaître le nom du maître ou de la maîtresse sur la période considérée. C'est en fonction de sa disponibilité et/ou de sa moins mauvaise lisibilité qu'a été retenue pour faire figurer les listes d'élèves, tel ou tel de ces différents documents : registre matricule, registre d'appel journalier ou liste d'inscription ; sachant que le registre d'appel qui a l'avantage de fournir tous les mois de l'année scolaire est le plus présent. Nous nous sommes par ailleurs efforcés quand nous en avons la possibilité, de retenir du registre d'appel les mois les plus "complets en effectifs", évitant en particulier autant que faire se peut, les mois où les travaux des champs impactent par trop l'absentéisme. Le document "Registre d'appel journalier" dispose d'un espace où chaque mois, le "maître" a la possibilité d'exprimer ses commentaires sur le mois écoulé ; et en particulier sur l'absentéisme. C'est un exercice auquel se livre volontiers l'un des instituteurs, Monsieur Ginestet qui nous lègue ainsi quelques appréciations qualitatives sur l'absentéisme et ses principales causes ; météorologiques, épidémiques, offices religieux, travaux des champs, garde de troupeaux ou autres foires à Lédergues ou ailleurs... (voir les 16 fichiers M. Ginestet des années 1930-35 & 1 fichier M. Colrat de 1894)).

5. La rentrée est retardée par le mauvais temps, les travaux sont retardés par les pluies fréquentes. Les manquants sont occupés aux travaux ou à la garde du bétail.

octobre 1930 (M. Ginestet)

TOTAL des présences possibles par demi-jours de classe	TOTAL des absences du mois	TOTAL des présences effectives du mois	MOTIFS D'ABSENCES INVOQUÉS OBSERVATIONS
28	29	30	31
H H			Éprouvée de grippe. (15 quinzaine d'après...)
H H	1	13	temps humide et froid.
	6	38	malade
	2 8	16	id.
	8	36	
	10	34	malade
	17	25	

janvier 1931 (M. Ginestet)

Congé de
Pâques

La semaine au Pâques est
marquée par le beau temps
c'est la cause des
nombreuses absences
de fin mars.

qui
quinzaine
d'avril -
froid - pluie -
bruyard - -
favorable à la
fréquentation scolaire

faire de Lédergues.

+

+

+

avril 1931 (M. Ginestet)

+

+

TOTAL des présences possibles par demi-jours de classe	TOTAL des absences du mois	TOTAL des présences effectives du mois	MOTIFS D'ABSENCES INVOQUÉS	OBSERVATIONS
28	29	30		
42	17	2.5	qui	
	11	31	9 cours de mai: C.M. et C.M.	
	30	12	se de organisé par les C.M. de la fin des cours	
	5	37	Quelques absences à la préparation de la	
	2	40	garder les vaches	
32	7	35	id.	
	4	38	berger :	
	25	47		

mai 1931 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCES INVOQUÉS	OBSERVATIONS
	31
	<p>Les nombreuses absences sont dues par une année particulièrement précoce. La finaison, favorisée par un temps sec et chaud est en avance d'au moins 15 jours; elle est terminée à 8 juin.</p>

juin 1931 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

première quinzaine de
décembre : épidémie de
grippe due peut-être au
temps froid et humide. -
elle se manifesta par des
gripes à la figure -
malade

- à la maison

décembre 1931 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

deuxième quinzaine d'avril.
jours temps humide et
froid (il gèle pendant 9
matinées. - épidémie
grippe

avril 1932 (M. Ginestet)

voyage à Paris

absences dues aux mauvais
temps. la neige ne
peut franchir les chemins
impraticables, et est recu-
verte par des couches de neige de
1^m d'épaisseur, ~~une~~ glaciale
des le 24 changement de lune
la température se rade et est
est plus clair.

février 1933 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

depuis le printemps et
fait des journées d'été. -
depuis un mois pas de
pluie. aussi est-ce à
sécheresse. -

Les vacances de Pâques sont
maillonnées. - gelée tardive
du 22 au 23: les pommes
de terre, la vigne souffrent
sérieusement. les pruniers
avancés sont détruits. -

avril 1933 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

décembre et
 début janvier temps humide
 sans gelées - rhumoides -
 épidémique - cas de
 coqueluche, généralisés
 par la suite - fin janvier
 vague de froid. - 12'

janvier 1935 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

fin février et début de
 mars apt à l'épidémie
 de coqueluche succède
 la rougeole -
 (rougeole 16-3-)

rougeole ^{16.3.} ~~16.3.~~
 - ou succède à la rougeole 16.3.

mars 1935 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

OBSERVATIONS

31

Les absences sont dues
à l'épidémie de rougeole
et de coqueluche qui
reprend des enfants pour
la seconde fois -
rougeole

avril 1935 (M. Ginestet)

au mois d'octobre, comme
à l'ordinaire, les élèves qui
ont commencé, s'absentent
les jours où le temps est
beau pour aller à la rentrée
des récoltes. -

44
octobre 1935 (M. Ginestet)

MOTIFS D'ABSENCE INVOQUÉS

Observations

31

à cause des pluies.
persistantes les travaux
sont en retard par arrachage
des pommes de terre qui
n'est pas terminée au 18. -
la plupart des élèves
absents sont occupés aux
travaux agricoles.

novembre 1935 (M. Ginestet)

+					36	6
+					21	21
+					8	34
+		1			12	30
+				1	5	37
+	+	+	+	+	34	8
+	+	+	+	+	38	4
+	+	+	+	+	36	6
+	+	+	+	+	36	6
+	+	+	+	+	34	8
+					2	40
+		1			3	39
+	+	+	+	+	28	17
+	+	+	+	+	23	19
+	+	+	+	+	34	8
+	1	1	1	+	18	24
+	+	+	+	+	34	8
+					40	2
+					11	31

Conférence à la Faculté -

Le 23. - J'ai le plaisir de
vous dire que les enfants de
la commune de la saignée
ont été admis à
l'école de la saignée.

Juin 1894-M. Colrat

Eu égard aux insuffisances des documents à notre disposition, en particulier à l'absence de certaines années, à la "coexistence" sur certaines périodes pour lesquelles nous ne disposons pas d'archives, d'autres classes et/ou d'autres écoles et notamment de l'école de la Treillie ou de l'école des filles tenue par les "Soeurs" (ainsi dispose-t-on, par exemple, dans la photothèque de Meljac.Net, d'une photographie datée de 1923 de "l'école libre" de Meljac où l'on peut dénombrer "23 filles") eu égard aussi à la nécessité de retenir les listes d'élèves des registres d'appel du mois d'avril voire, des mois de mai ou juin, faute de lisibilité de mois de l'année scolaire plus riches en effectifs; on se gardera bien, au risque de comparer des choses non comparables ou de tirer des conclusions hasardeuses, de faire trop de commentaires sur les effectifs si ce n'est de constater qu'ils ne font que baisser depuis 1870, tout comme le fera, sur la même période, la population de Meljac.

L'exploitation de ces archives dans notre site www.meljac.net n'a aucune prétention statistique et ne vise qu'à illustrer, au même titre que le font les photographies d'école déjà publiées, le regard que nous pouvons avoir sur notre passé, nos racines, nos ancêtres et nos anciens. Ainsi au-delà des listes anciennes d'enfants du village, ces documents riches d'anecdotes nous renseignent-ils aussi au travers des rapports, notes et autres commentaires des instituteurs(trices) ou "des mots d'excuses" des parents d'élèves relatifs aux absences, sur le mode de vie scolaire de l'époque empreint de respect et de rigueur dans la relation à l'école et au "maître".

UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 3ème partie -

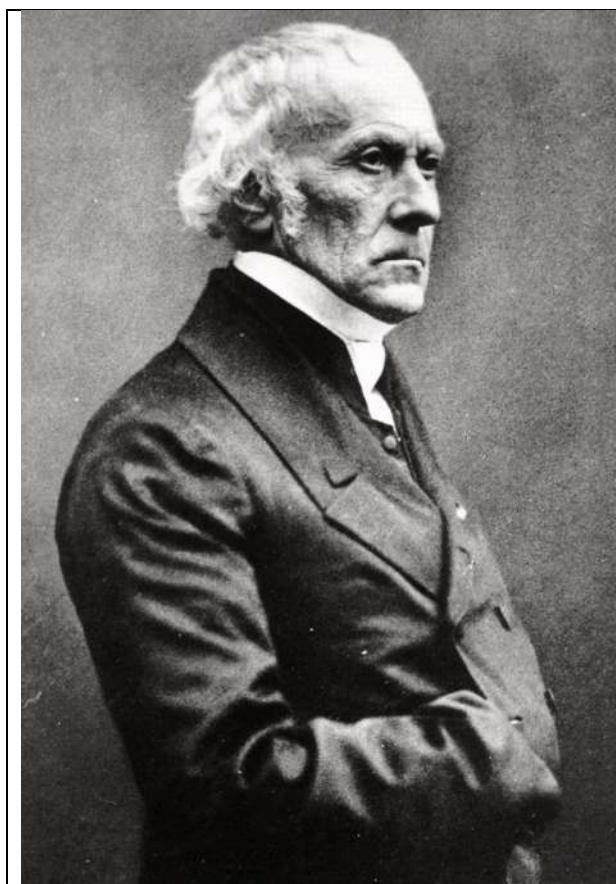
Un peu d'Histoire : le contexte "légal" de l'enseignement en France :

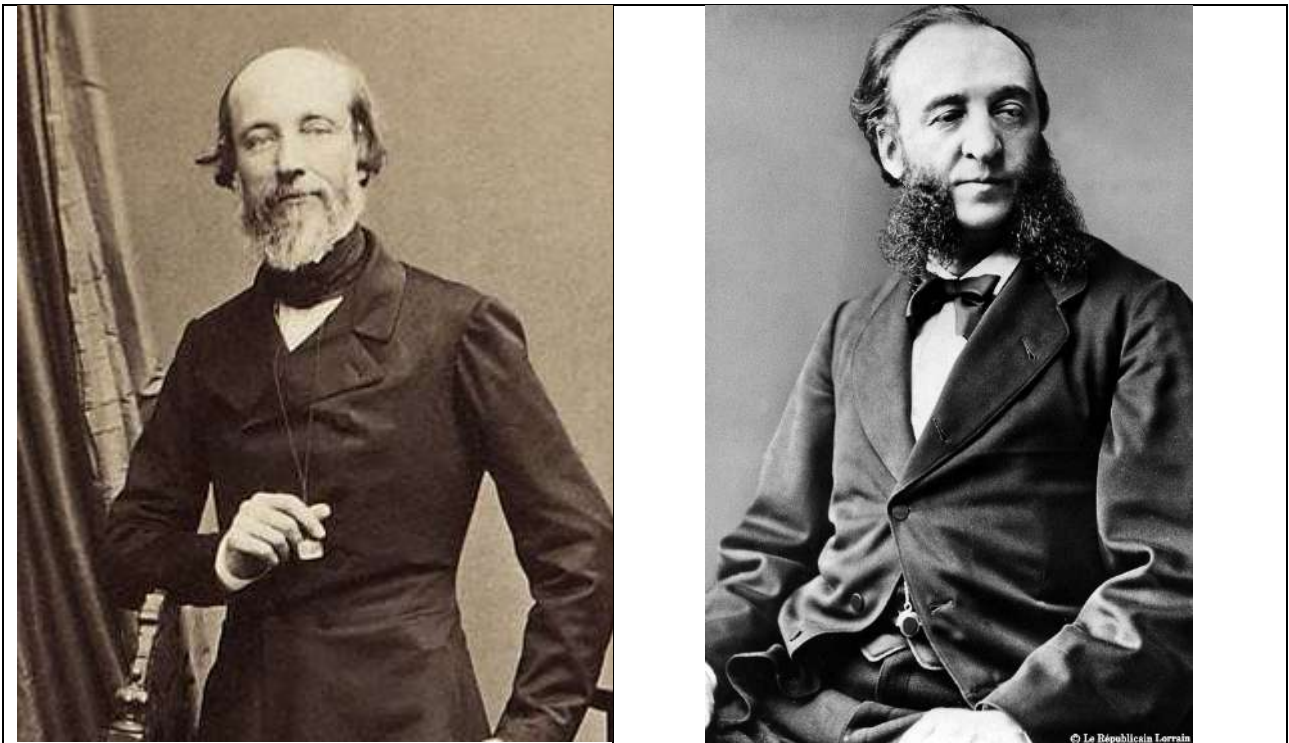
Le premier document dont nous disposons est daté du 24 décembre 1870, établi par Messieurs Cailhol et Mouly qui "dirigent" l'école ; il s'agit du "registre matricule de tous les enfants reçus à l'école depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre", signé en page 4 par Monsieur Antoine Mouly.

Nous sommes alors en 1870 ; et c'est la fin du Second Empire.

Le 19 juillet 1870, la guerre est déclarée avec l'Allemagne, le 2 septembre l'armée française capitule à Sedan devant les Allemands et l'empereur Napoléon III est fait prisonnier. Le 4 septembre 1870, Gambetta fait acclamer la déchéance de l'empereur et proclamer la République (ce sera la IIIème République qui durera jusqu'en 1940). La IIIème République doit alors faire face à la fois à l'insurrection de la Commune qui sera écrasée en mai 1871 et à l'occupation de l'armée allemande. Les préliminaires de paix sont négociés à Versailles et confirmés par le traité de Francfort, le 10 mai 1871. La France perd l'Alsace et la Lorraine.

A cette époque, le régime de l'école est encore celui de la loi Guizot de 1833 qui crée et organise l'enseignement primaire. L'enseignement n'est alors ni gratuit ni obligatoire ; les Conseils Municipaux ont la responsabilité de désigner les enfants qui seront admis gratuitement et ceux qui paieront une rétribution qui s'ajoutera au traitement versé par l'Etat à l'instituteur.





François Guizot exercera successivement de 1832 à 1848, sous la monarchie de Juillet et jusqu'à l'avènement de la II^{ème} République, les fonctions de ministre de l'Instruction Publique et des Affaires Étrangères et de Président du Conseil. Frédéric, comte de Falloux sera ministre de l'Instruction Publique de 1848 à 1849, sous la II^{ème} République, préparant la loi portant son nom qui sortira en mars 1850. Victor Duruy, historien et homme politique sera ministre de l'Instruction Publique sous le Second Empire de 1863 à 1869. Il développera l'instruction primaire mais aussi créera un enseignement secondaire pour les filles. Jules Ferry quant à lui fut ministre de l'Instruction Publique sous la III^{ème} République en 1879, Président du Conseil jusqu'en 1881 puis de 1883 à 1885.

Censée organiser la liberté de l'enseignement, la loi Falloux (du nom du ministre de l'Instruction Publique) du 15 mars 1850 donne à tout Français titulaire d'un brevet de capacité ou ministre d'un culte reconnu par l'Etat, le droit d'ouvrir une école primaire et place les écoles primaires publiques sous la surveillance du clergé. Cette politique sera poursuivie sous le Second Empire, notamment sous l'impulsion de Victor Duruy, ministre de l'Instruction Publique de 1863 à 1869 et ce jusqu'à Jules Ferry qui, également ministre de l'Instruction Publique, entreprendra conformément au programme républicain, de mettre en place "l'enseignement primaire, gratuit et obligatoire". Une loi de 1881 décide qu'il ne sera plus perçu de "rétribution scolaire" dans les écoles primaires publiques. En 1882, Jules Ferry fait voter une deuxième loi qui rend l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans. L'enseignement doit, à l'école publique, être strictement neutre du point de vue religieux ; les écoles primaires devant fermer un jour par semaine en sus du dimanche pour "permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires". Se trouve également aboli le droit de contrôle accordé au clergé par la loi Falloux.

1^{re} DIVISION.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ÉLÈVES GRATUITS

Liste de 1875.

Mezjac
Garcous

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser les imprimés nécessaires pour établir conformément aux dispositions des articles 24 et 45 de la loi du 15 mars 1850 et du décret du 28 mars 1866 les listes des élèves qui pourront être admis, pendant l'année 1875, à fréquenter gratuitement les écoles de votre commune.

Mes prédécesseurs vous ont donné, à cette occasion, des instructions dont l'exécution n'a pas produit les résultats qu'on était en droit d'attendre. La vérification qui a été faite a donné lieu de constater la présence sur les listes d'un grand nombre d'enfants appartenant à des familles en position de payer la faible somme exigée (12 francs) pour leur instruction. On y a remarqué, en outre, des enfants qui n'avaient pas encore atteint ou qui avaient dépassé l'âge réglementaire. Cette situation due en grande partie à la facilité extrême avec laquelle les Conseils municipaux accueillent les demandes d'exemption a eu pour effet de diminuer, outre mesure, le produit de la rétribution scolaire et d'imposer ainsi à l'Etat des charges qui se sont accrues successivement dans une portion considérable puisque dans l'espace de huit années, la subvention accordée qui n'était que de 217,888 fr. 60 s'est élevée à 500,000 fr. environ.

Aussi, M. le ministre, en appelant mon attention sur ce point m'invite à prendre des mesures pour remédier à des abus qui le mettent dans la nécessité de refuser aujourd'hui toute nouvelle subvention.

J'ai, en conséquence, décidé qu'à partir de 1875 les enfants dont les familles paient une cote de contribution supérieure à vingt francs seront par ce seul fait rigoureusement exclus de la liste de gratuité. En outre, les listes ne devront jamais comprendre que des enfants ayant atteint l'âge de 6 ans et n'ayant pas dépassé 14 ans.

Ces dispositions ont surtout pour but de réaliser toutes les économies possibles et de mettre le gouvernement à même de continuer à aider les communes pauvres pour la création d'écoles dans les localités qui en sont encore dépourvues et d'apporter dans le service de l'instruction primaire les autres améliorations dont la nécessité a été constatée.

Comme par le passé, les enfants portés sur les listes approuvées jouiront du bénéfice de la gratuité depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1875. Vous continuerez à vous concerter avec les ministres des cultes pour l'admission des élèves gratuits. Vous pourrez réclamer, en outre, le concours des instituteurs et du percepteur pour les renseignements qui vous seraient nécessaires en vue de vous éclairer sur la position réelle des familles. Avant d'être arrêtées définitivement les listes devront être approuvées par le conseil municipal que je vous autorise à convoquer d'urgence à cet effet.

Je ne dois pas vous laisser ignorer que ce travail sera, cette année, l'objet d'un examen sérieux et approfondi et que la gratuité sera refusée à tous les enfants qui ne se trouveront pas dans les conditions réglementaires ou dont la position de fortune des parents aura été dissimulée.

Je vous serai obligé de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que chaque liste soit adressée en triple expédition à moi directement pour l'arrondissement de Rodez et à MM. les Sous-Préfets pour les autres arrondissements.

Agréé, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet de l'Aveyron,
H. DE SERRES.

DÉPARTEMENT
de l'Aveyron.

Arrondissement de Rodez.

Commune de St. Just.

Cette liste doit être adressée triple expédition et envoyée le plus promptement possible à la mairie pour l'arrondissement de Rodez et à MM. les Sous-Préfets pour les arrondissements d'Espalion, de Luzy, de Saint-Affrique et de Villefranche.

(a) De filles, de garçons ou mixtes.

Ecole primaire publique^(a) de Garçons de Meljac
DIRIGÉE PAR M. Mouly, Antoine,

Nombre total des élèves de 6 à 14 ans pouvant fréquenter cette classe : 52

LISTE des enfants qui seront admis gratuitement, pendant l'année 1875, dans l'école primaire publique de Garçons de Meljac laquelle liste est dressée conformément à l'article 15 de la loi organique du 15 mars 1850.

N ^o d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des ENFANTS (1).	DOMICILE.	DATE EXACTE de LA NAISSANCE.	MONTANT DES CONTRIBUTIONS payées par le père de chaque enfant.	OBSERVATIONS
1	Barthes Pierre (sup. Math.)	Meljac	12 8 ^{me} 1866	"	
2	Depuy J ^e (sup.)	"	9 août 1863	"	
3	Jacques André (sup.)	Copie	4 février 1863	"	
4	Molina Pierre (sup.)	Mortinac	9 juillet 1867	"	
5	Philippe (sup.)	Meljac	6 mai 1861	"	
6	Verdier J ^e Aug ^e (sup.)	Grasquez	15 juillet 1864	"	
7	Alary François	Féraldey	10 fév. 1869	7,15	
8	Albinet Justin	Baroquin	29 juin 1867	10,02	
9	Albinet Justin	Féraldey	24 mars 1861	16,19	
10	Albinet Jean Pierre	Grasquez	1 ^{er} 7 ^{me} 1869	21,30	
11	Amat Jean B ^e	"	11 juin 1863	"	Fils d'Amat J ^e
12	Amat Eugène	"	3 mars 1867	11,19	prop ^{re} ami d'Amat
13	Assie Joseph Am.	Carrols	9 février 1868	"	
14	Assie François	"	3 mai 1867	8,25	
15	Azam Pierre	Puch-Lamy	14 2 ^{me} 1866	20,45	
16	Azam J ^e Aug ^e	Baroquin	11 mars 1867	5,16	
17	Baudy J ^e Bapt ^e	Grasquez	17 août 1866	17,26	
18	Bessière Louis Aug ^e	"	22 fév. 1861	11,25	
19	Bessière Jean-Bapt ^e	Meljac	17 mars 1867	"	
20	Bessière Jean-Bapt ^e	"	19 mai 1867	4,59	
21	Bousquet Justin	"	10 juin 1867	"	Fils de Jean Bousquet J ^e ex-Conseiller
22	Bousquet Adrien	"	1 ^{er} avril 1868	22,73	
23	Bouyer Auguste	"	2 26 ^{me} 1863	9,39	
24	Cailhol Sylvain	Grasquez	6 26 ^{me} 1868	8,55	
25	Canac Auguste	Clot	16 7 ^{me} 1863	12,13	
26	Cayron Paulin	La Plaine	30 7 ^{me} 1862	3,11	

N ^o d'Ordre	des ENFANTS.	DOMICILE.	de LA NAISSANCE.	payés par le père de chaque enfant.	OBSERVATIONS.
27	Cayran Pierre	La Raine	11 mars 1864	5.11	
28	Cransac Jean Antoine	Clot	17 8 ^{me} 1864	12.46	
29	Cransac Pierre	in	2 juin 1863		
30	Engelbert Etienne	Puch-Lost	3 mai 1864	179.39	
31	Engelbert Urbain	in	12 avril 1864		
32	Engelbert Jacques	Grasquez	11 mars 1864	10.15	
33	Engelbert P. ^u Aug ^{te}	in	9 mars 1864		
34	Fraysinet J. ^u P. ^u	Saulayrac	26 mars 1864	4.73	
35	Fraysinet Auguste	in	30 8 ^{me} 1863		
36	Gabrieux Francois	Grasquez	14 avril 1864	7.14	
37	Engelbert Auguste	in	4 avril 1863	7.94	
38	Sacam Auguste	in	30 8 ^{me} 1863		
39	Sacam Justin Hippo ^{te}	in	11 3 ^{me} 1864	29.07	ambulance
40	Sarroque Jean	Maljac	24 juill. 1864	9.15	
41	Sarrallan Denis	in	14 8 ^{me} 1864		Français
42	Seyrolles Ferdinand	in	27 juill. 1864		
43	Soubire Ch. Auguste	Moriciac	28 juill. 1864	15.17	
44	Malat Pierre	Mortimer	1 ^{er} aout. 1863	7.10	
45	Malat Francois	in	11 juill. 1864	8.22	
46	Manal Pierre	Clot	31 7 ^{me} 1864		
47	Manal Francois	in	16 7 ^{me} 1864	5.12	
48	Molinier Emile	Coarrens	25 mai 1864	22.07	
49	Panis Jean Bapt ^{te}	Grasquez	19 7 ^{me} 1863	4.22	
50	Arcoletan Jean P. ^u	Capie	23 avril 1863		
51	Arcoletan Ant ^{te} Hippo ^{te}	in	9 9 ^{me} 1864	13.83	
52	Roques Louis Aug ^{te}	Prudler	11 8 ^{me} 1866	5.36	
53	Roube Hippolyte	Moriciac	10 aout 1863	4.37	
54	Sigal Francois	Maljac	2 mai 1864		
55	Sigal Pierre	in	25 mars 1864		
56	Sudrie Jean P. ^u	Saval	22 aout 1864		Com. se. l.
57	Cayac Joseph Justin	Saragne	1 ^{er} juill. 1862		
58	Cayac Pierre	in	11 9 ^{me} 1863	11.27	

Fait à St Just
avec M. Calmet

par nous, Maire de la commune,
desservant

Le Maire, délégué
L'adjoint au Maire:

Saragne

Le Desservant,

Calmet

L'an mil huit cent soixante-quinze, le *vingt-neuf* janvier le conseil municipal de la commune d' *St Just* réuni en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, en date du *11 Mars 1874* étaient présents MM. *Abmayrac, Azam, Casac, Benjaliet, Falpague, Lavel, Moayre, Mozan, Piron, Raffanel, Rouillet* et *autres*.

Vu la liste ci-dessus dressée par M. le Maire et par M. le Desservant de la commune d' *St Just* Approuve l'admission gratuite, pendant l'année 1875, dans l'école primaire communale d' *Gareyrou 2. 1.* dirigée par M. *Mouly Antonin* des enfants inscrits sur ladite liste (1), sous les numéros *24 à 38 sans exception.*

Fait en séance à la mairie d' *St Just* le *31* janvier 1875

Lavel *Moayre* *Casac* *Piron* *Soleres* *Mouly*
Raffanel *Abmayrac* *Rouillet* *Piron*
Azam
Conjallier

Nous Préfet du département de l'Aveyron,
Vu la liste et la délibération ci-dessus ;
Vu l'article 45 de la loi du 15 mars 1850,

ARRÊTONS :

Les enfants inscrits sur ladite liste sous les numéros *24 à cinquante-huit, à l'exception des n°s 20-21-22-23-30-31-32-33-36-43-48-50 & 51*

seront admis gratuitement, pendant l'année 1875, dans l'école primaire publique d' *Gareyrou 2. Moljan* dirigée par M. *Mouly*.

A *Rodez* le *23* février 1875.

Pour le Préfet de l'Aveyron et par délégation,
Le Sous-Préfet,

P. Conseiller de Préfecture

O. de Lincqz



Ci-avant, les 4 pages d'un document "liste des "élèves gratuits" de 1875 avec :

- en page 1, une lettre du préfet de l'Aveyron, H de Serres, au maire de la commune, lui faisant les recommandations quant à l'établissement des listes des élèves gratuits pour l'année 1875
- en page 2 & 3, la liste des élèves ; on remarquera en bas de page 3, à côté de la signature de l'adjoint au maire (maire décédé), la signature du "desservant" Calmels, curé de Meljac
- en page 4, la délibération du 31 janvier 1875 et la signature du Conseil Municipal sur la liste établie ainsi que l'arrêté du Conseiller de Préfecture du 23 février 1875.

UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 4ème partie –

Les "Enseignants" de l'école publique de Meljac de 1870 à 1969 :

De 1870 à 1969, soit en près d'un siècle de documents exploitables d'archives disponibles, nous ne retrouvons que 13 enseignants intervenant à l'école publique de Meljac ; sachant que 5 d'entre eux (MMme. Bouteille, Carcenac, Fraissignes, Bélières et Cazals) n'y firent que de fort brèves interventions. D'autres noms d'instituteurs ou d'institutrices, titulaires ou remplaçants, tels que M. Rech, Melle Delran, Melle Marty...etc, demeurent présents dans la "mémoire collective" sans que l'on puisse précisément les situer au niveau des dates et qui n'apparaissent dans aucune des archives retrouvées.

Monsieur Antoine MOULY	Octobre 1870 à novembre 1889	Succède à Monsieur Cailhol à la rentrée 1870
Monsieur BOUTEILLE	Novembre 1889 à octobre 1891	
Monsieur CARCENAC	Octobre 1891 à avril 1892	
Monsieur COLRAT	Septembre 1892 à 1899	
Monsieur Charles-René FRAISSIGNES	1900 - 1901	
Monsieur FERAL	Septembre 1902 à 1921	
Monsieur GINESTET (photo M&Mme. 1933)	1926 à 1958 (maladie de 1943 à 1945)	École des garçons
Madame FERAL	1928 à 1932	École des filles
Madame Ginestet (photo M & Mme. 1951)	1933 à 1960	École des filles
Monsieur BELIERES	1943 à 1945 (remplacement M. Ginestet)	École des garçons
Madame Cazals (photo 1946)	1946 - 1947	École mixte
Monsieur Marty (photo 1960) & Madame Marty (photo 1969)	1960 (pour Monsieur) 1962 (pour Madame) à 1969	École mixte

Hors Monsieur Cailhol dont on ne trouve mention que sur la couverture du registre matricule de l'année 1870 et qui aura dressé la liste des élèves, en commun avec Monsieur Mouly, si l'on en croit les deux écritures figurant sur ce document ; c'est Monsieur Antoine Mouly qui "inaugure" l'établissement des listes d'élèves et signe, en page 4 "récapitulation générale", le 24 décembre 1870, le premier "registre matricule de tous les enfants reçus à l'école" dont nous disposons.

NOTA. Ce registre est dressé tous les ans en double expédition; une reste aux archives de l'école et l'autre est adressée le 24 décembre de chaque année à M. l'inspecteur d'Académie, par l'intermédiaire de M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMMUNE de *St Just*

Section de *Muljac*

ANNÉE 1870.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Dirigée par M. *Vaillat et Bouby*

REGISTRE MATRICULE

DE TOUS LES ENFANTS REÇUS A L'ÉCOLE

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE.

NOTA. Ce registre est coté et parafé par le maître. Il sert à l'établissement des rôles trimestriels.

L'instituteur y inscrit les noms et prénoms des enfants qui doivent fréquenter son école au fur et à mesure qu'ils se présentent, la date du jour de leur entrée, la date de leur naissance et la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il porte, en outre, dans la colonne n° 2, les noms et prénoms des parents.

Le taux momentané de la rétribution scolaire est porté le jour même de l'admission des enfants dans les colonnes n° 9, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22 et 23.

Chaque fois qu'un enfant sort de l'école dans le courant de l'année, l'instituteur inscrit, en regard de son nom, le mot sorti dans la colonne du mois pour lequel il ne doit plus la rétribution, et la date exacte du jour de son départ est indiquée, par renvoi, dans la colonne d'observations. Lorsqu'il rentre, le montant de la rétribution est inscrit dans la colonne du mois de son retour, et la date de ce retour est également notée, par renvoi, dans la colonne d'observations.

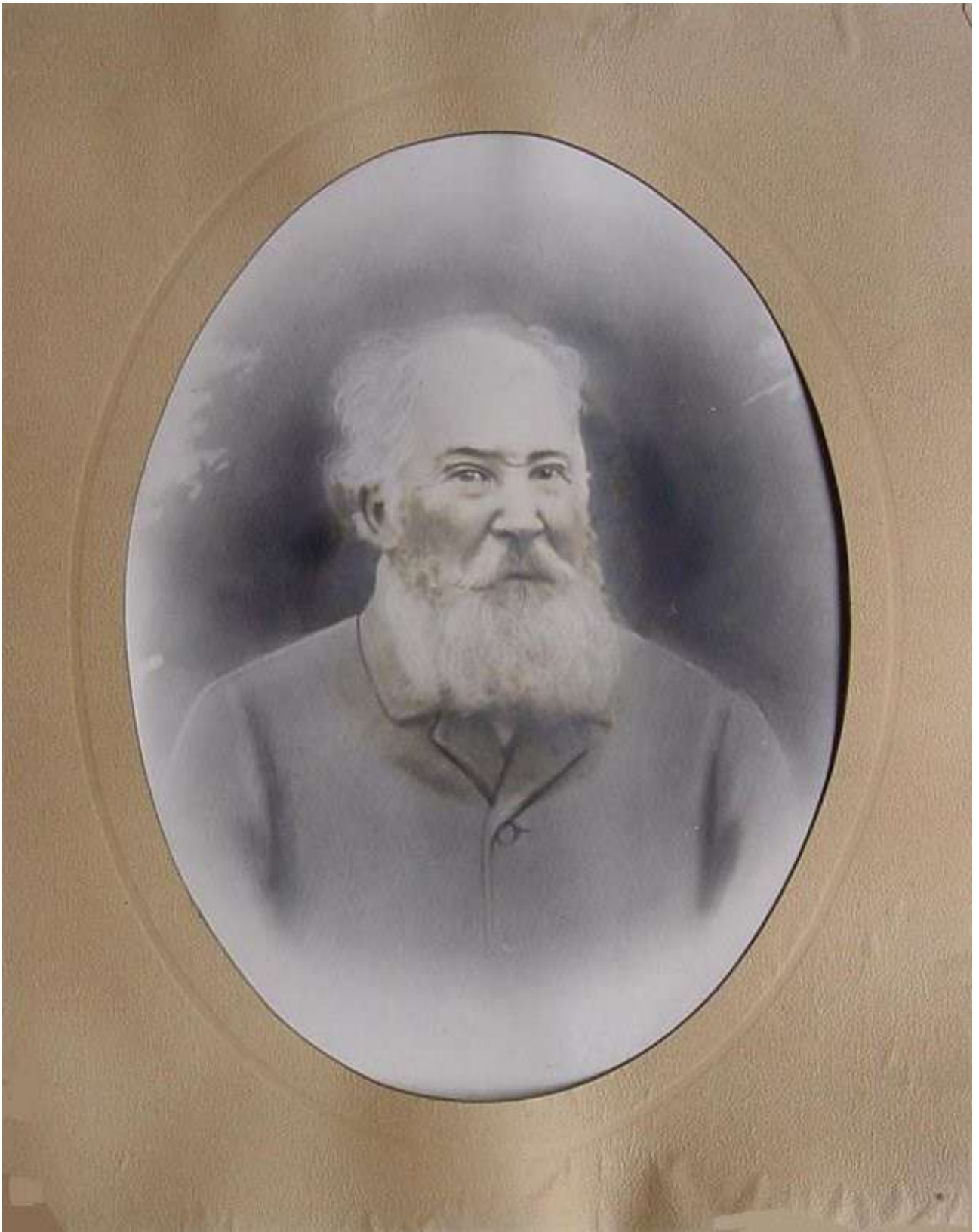
Lorsqu'un enfant payant est abonné, l'instituteur écrit le mot abonné sur les trois colonnes du trimestre, et porte au total trimestriel la somme représentant le quart de l'abonnement annuel.

Les mois de présence des enfants gratuits sont indiqués par la lettre P. Les sorties et leurs rentrées sont signalées comme pour les enfants payants.

Pour les élèves étrangers à la commune, l'instituteur procède comme il est dit ci-dessus. Il indique, de plus, dans la colonne d'observations, le nom de leur commune.

Une copie de ce registre est adressée, le 24 décembre de chaque année, à M. l'inspecteur d'Académie par l'intermédiaire de M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement.

Registre matricule de tous les enfants reçus à l'école.



Monsieur Antoine Mouly.

NOM DE L'INSTITUTEUR.

(a) *Nouly*

COMMUNE DE *St Just*

— POPULATION : *1700*

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET FORMATION DU TRAITEMENT DE L'INSTITUTEUR POUR LES RECETTES ET LES DÉPENSES.

DATE de sa nomination dans la commune.

25 oct 1870

Date de sa première nomination.

11 août 1867

DÉSIGNATION DU TITRE :

Instituteur définitif *1*
 provisoire.
 Institutrices chargées de l'école mixte 1^{re} classe
 2^e classe

Loyer de la maison d'école :

ou

Indemnité de logement :

Indiquer ici le nombre des élèves qui ont fréquenté l'école :

Au-dessous de 7 ans... *0*

De 7 à 13 ans... *29*

De 13 ans et au-dessus... *16*

TOTAL... *45*

(1) Le nombre de filles ne doit être indiqué que si l'école est mixte.

Enfants de 3 à 7 ans.....	Garçons.....	<i>13</i>	<i>13</i>
	Filles.....		
— de 7 à 13 ans.....	Garçons.....	<i>40</i>	<i>40</i>
	Filles.....		
— âgés de plus de 13 ans.....	Garçons.....	<i>19</i>	<i>19</i>
	Filles.....		
TOTAL.....			<i>72</i>

Enfants qui ont fréquenté l'école.....	Payants.....	Garçons.....	<i>9</i>	<i>9</i>
		Filles.....		
Enfants qui n'ont pas fréquenté l'école.....	Gratuits.....	Garçons.....	<i>38</i>	<i>38</i>
		Filles.....		
De 3 à 7 ans.....	Garçons.....	<i>11</i>	<i>11</i>	
	Filles.....			
De 7 à 13 ans.....	Garçons.....	<i>13</i>	<i>13</i>	
	Filles.....			
De 13 à 17 ans.....	Garçons.....	<i>4</i>	<i>4</i>	
	Filles.....			
TOTAL ÉGAL.....			<i>72</i>	

DÉTAILS RELATIFS AU TRAITEMENT DE L'INSTITUTEUR (b).

1 ^{er} Traitement fixe.....	Fondations.....		
	Prélèvement sur les revenus ordinaires.....		<i>200</i>
2 ^e Rétribution scolaire.....	Prélèvement sur les centimes spéciaux.....		
	Subvention du département ou de l'Etat pour compléter à 200 fr.....	<i>200</i>	
3 ^e Supplément pour compléter le traitement à 400, 500, 600 et 700 francs, selon le titre de l'instituteur.....	Élèves de la commune.....	<i>57</i>	<i>57</i>
	Élèves étrangers à la commune.....		
TOTAL.....	Fonds communaux.....		
	Reste des fondations.....		
L'instituteur a reçu sur ce traitement, en vertu de mandats délivrés dans le cours de l'année 1870..... F.	Reste des revenus ordinaires.....		<i>443</i>
	Reste des centimes spéciaux.....		
Il lui est dû pour solde..... F.	Subvention du département ou de l'Etat.....		
	TOTAL.....		<i>700</i>
L'instituteur a reçu sur ce traitement, en vertu de mandats délivrés dans le cours de l'année 1870..... F.			<i>528</i>
Il lui est dû pour solde..... F.			<i>172</i>
TOTAL ÉGAL.....			<i>700</i>

Certifié sincère et véritable par l'Instituteur soussigné, qui déclare : 1^{er} que tous les enfants payants de la commune et les élèves étrangers à la commune qui ont fréquenté l'école sont exactement inscrits sur le registre pour le temps qu'ils ont passé en classe et pour la rétribution qu'ils doivent; 2^e que les inscriptions des enfants gratuits sont entièrement conformes à la liste arrêtée par M. le Préfet.

A *Nouly*, le 24 décembre 1870.

Nouly

Vérifié et certifié exact par l'Inspecteur primaire de l'arrondissement.

Vérifié et certifié exact par nous, Maire de la commune.

Nous devons à l'obligeance de Monsieur Aimé Mouly (Castres - la Tapie de Meljac), arrière-petit-fils de Monsieur Antoine Mouly, le portrait de ce dernier, instituteur à Meljac pendant près de 20 ans, de 1870 à 1889.

On apprend sur cette même page de "récapitulation générale", que Monsieur Mouly dont la "1ère nomination" remonte au 11 avril 1857, a été nommé "instituteur définitif" sur la commune de Saint-Just (dont Meljac était à l'époque "section") le 26 octobre 1870. On peut légitimement penser que M. Mouly a pris la "suite" de M. Cailhol qui avait commencé l'année scolaire début octobre 1870. Dans les "éléments statistiques" établis en 1870 sur ce même document par M. Mouly, on apprend qu'à Meljac, sur 13 enfants de 3 à 7 ans, 2 fréquentent l'école tandis que 27 sur 40 de 7 à 13 ans et 15 sur 19 de 13 ans et plus y sont inscrits. Ainsi, sur un "potentiel" de 72 garçons sur la section de Meljac, 44 sont scolarisés soit plus de 60%. On est loin à Meljac de l'"analphabétisme" dont il est de bon ton de qualifier la période précédant "l'ère Jules Ferry". L'école en 1870 n'est pas encore "gratuite et obligatoire" ; ainsi, sur les 44 garçons fréquentant l'école de Meljac, 35 sont qualifiés de "gratuits", 9 de "payants" (voir en 3ème partie, document 1875 "liste des élèves gratuits" page1, lettre-circulaire du Préfet de l'Aveyron). Le traitement de l'Instituteur fait de "revenus fixes", de "suppléments par élève" et de "subventions de l'Etat ou du Département" s'y trouve également détaillé.

On notera en feuilletant les différentes listes d'élèves que des "mutations orthographiques" apparaissent dans l'écriture de quelques noms entre 1870 et 1873, tels que Afsié, Befsière, Mafsol qui deviennent Assier, Bessière, Massol ou de Boyè devenant Boyer ; mutations qui perdureront après 1873.

NOMS ET PRÉNOMS			N°	NOMS ET PRÉNOMS			DATE	NOMS ET PRÉNOMS			N°	NOMS ET PRÉNOMS			DATE	
DE L'ANCIENNE			Enfants	DE L'ANCIENNE			DE LA SECTION	DE L'ANCIENNE			Enfants	DE L'ANCIENNE			DE LA SECTION	
			1				2				3				4	
année 1870																
Befsière Joseph	3	Befsière J ^r Pierre	25	25/10/57	Bessière Joseph	16	Bessière J ^r Pierre	20	20/10/57	Bessière Joseph	16	Bessière J ^r Pierre	20	20/10/57	Bessière Joseph	16
Befsière J ^r Pierre	40	Befsière Joseph	13	13/10/57	Bessière J ^r Pierre	16	Bessière J ^r Pierre	16	16/10/57	Bessière J ^r Pierre	16	Bessière J ^r Pierre	16	16/10/57	Bessière J ^r Pierre	16
Mafsol Joseph	15	Mafsol Joseph	15	15/10/57	Mafsol Pierre	23	Mafsol Pierre	23	23/10/57	Mafsol Pierre	23	Mafsol Pierre	23	23/10/57	Mafsol Pierre	23
D	16	Mafsol Joseph	17	17/10/57	Mafsol Pierre	23	Mafsol Pierre	23	23/10/57	Mafsol Pierre	23	Mafsol Pierre	23	23/10/57	Mafsol Pierre	23
Afsié François	17	Afsié François	17	17/10/57	Afsié François	17	Afsié François	17	17/10/57	Afsié François	17	Afsié François	17	17/10/57	Afsié François	17
id	15	Afsié François	15	15/10/57	Afsié François	17	Afsié François	17	17/10/57	Afsié François	17	Afsié François	17	17/10/57	Afsié François	17
Boyer Joseph	22	Boyer Pierre	22	22/10/57	Boyer Joseph	22	Boyer Joseph	22	22/10/57	Boyer Joseph	22	Boyer Joseph	22	22/10/57	Boyer Joseph	22
Boyer Joseph	23	Boyer Joseph	23	23/10/57	Boyer Joseph	22	Boyer Joseph	22	22/10/57	Boyer Joseph	22	Boyer Joseph	22	22/10/57	Boyer Joseph	22
Boyer Joseph	31	Boyer Joseph	31	31/10/57	Boyer Joseph	22	Boyer Joseph	22	22/10/57	Boyer Joseph	22	Boyer Joseph	22	22/10/57	Boyer Joseph	22
Boyer Joseph	43	Boyer Joseph	43	43/10/57	Boyer Joseph	22	Boyer Joseph	22	22/10/57	Boyer Joseph	22	Boyer Joseph	22	22/10/57	Boyer Joseph	22

Des "mutations" dans l'orthographe des noms propres interviennent entre 1870 et 1873.
 Ainsi les consonnes "fs" dans Befsière, Mafsol, Afsié deviennent-elles "ss",
 les mêmes noms d'élèves s'écrivant alors Bessière, Massol, Assié.
 Par ailleurs, Boyè en 1870 devient Boyer en 1873.

N°	NOMS ET PRÉNOMS	N°	NOMS ET PRÉNOMS	DATE	DATE	DATE	INDICATION de la catégorie à laquelle le titulaire appartient.	RÉTRIBUTION	
								en francs	
								Janvier	Février
	Caillhol Joseph	1	Caillhol Henri	14. oct. 55	2. Novembre	2 gbr.		P	P
	Bousquet Jean	2	Bousquet Auguste	5. Mai 57	id	id		P	P
	Pepère Hippolyte	3	Pepère Jean Pierre	25 gbr 57	id	id		P	P
7	Lacour Jean	4	Lacour Pierre	4 juillet 55	id	id			Anné
	Molinier Pierre	5	Molinier Pierre	30 gbr 57	id	id		P	P
	Molinier Pierre	6	Molinier Eugène	15 mai 61	id	id		P	P
	Eybalan Jean	7	Eybalan Henri	6 juin 56	3. gbr	1 gbr		P	P
	Sigal François	8	Sigal Paul	25 mars 60	id	id		P	P
	id	9	Sigal François	15. oct. 61	id	id		P	P
	Albinet Michel	10	Albinet Joseph	30. août 55	id	id		P	P
	Bouthomut Jacques	11	Bouthomut Jacques	27. août 57	5. gbr	5 gbr		P	P
	Vigour Jean	12	Vigour Baptiste	15 gbr 57	id	id		P	P
	Woubé Baptiste	13	Woubé Hippolyte	10. août 1862	id	id		P	P
8	Woyac Henri	14	Woyac Pierre	2 janvier 56	id	0		2	2
	Wajol Baptiste	15	Wajol Baptiste	17 gbr 55	id	id		P	P
	id	16	Wajol Justin	17 gbr 56	id	id		P	P
	Wjui François	17	Wjui François	7 gbr 55	id	id		P	P
	id	18	Wjui Amant	27. février 56	id	id		P	P
	Bousquet Jean	19	Bousquet Justin	18 juin 61	id	id		P	P
	Bonal Joseph	20	Bonal Hippolyte	20. janvier 56	7. Novembre	7 gbr		P	P
	Cayre Pierre	21	Cayre Jean Joseph	6 juin 60	id	id		P	P
	Boyi Augustin	22	Boyi Pierre	20. août 55	id	id		P	P
	Boyi Baptiste	23	Boyi François	24 mai 1855	id	id		P	P
	Caillhol Jean	24	Caillhol Jean	24 mai 57	id	id		P	P
	Bousquet Antoine	25	Elie enfant assisté	15. oct. 60	id	id		P	P
	Agam Jean Pierre	26	Agam Jean Baptiste	25. oct. 60	id	id		P	P
1	Albinet Jean Pierre	27	Albinet Jean Pierre	5. gbr 54	id	id		2	10
	Almay Jean Pierre	28	Almay Jean Pierre	27. gbr 57	id	id		P	P
4	Canac Hippolyte	29	Canac Auguste	27. oct. 64	id	id			Anné

N°	NOMS ET PRÉNOMS	N°	NOMS ET PRÉNOMS	DATE	DATE	DATE	RÉDIMITIO	
							PAR ANN.	
							de	de
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	Caillhot Jean	1	Caillhot Jean	28 mai 1857	1 janvier	1 janvier	f	f
2	Mercadier Jean Joseph	2	Mercadier Jean Joseph	6 mai 1860	id	id	f	f
3	Kupuy Joseph	3	Kupuy Joseph	2 mai 1861	id	id	f	f
4	Olary Jean Baptiste	4	Olary Jean Baptiste	1 avril 1861	id	id	f	f
5	Albinet Justin	5	Albinet Justin	22 mai 1862	id	id	f	f
6	Amat Pierre Jean	6	Amat Pierre Jean	23 mai 1863	id	id	f	f
7	Amat Jean Baptiste	7	Amat Jean Baptiste	1 avril 1863	id	id	f	f
8	Amat Jean Baptiste	8	Amat Vierge	1 mai 1865	id	id	f	f
9	Ossie François	9	Ossie Joseph Amant	12 février 1867	id	id	f	f
10	Ossie François	10	Ossie François	1 juin 1865	id	id	f	f
11	Alzam Jean	11	Alzam J. F. Auguste	25.2.1868	id	id	f	f
12	Alzam Jean	12	Alzam Jean Auguste	11 mai 1868	id	id	f	f
13	Baudry Jean Baptiste	13	Baudry Jean Baptiste	12 août 1868	id	id	f	f
14	Bessière Jean Pierre	14	Bessière Jean Pierre	20 juil 1868	id	id	f	f
15	Bessière Jean Pierre	15	Bessière Jean Baptiste	12 mai 1868	id	id	f	f
16	Bessière Jean Pierre	16	Bessière Jean Baptiste	12 mai 1868	id	id	f	f
17	Bonats Joseph	17	Bonats Pierre Auguste	11 février 1868	id	id	f	f
18	Bousquet Jean	18	Bousquet Justin	11 juin 1862	id	id	f	f
19	Bousquet Jean	19	Bousquet Auguste	3 mai 1867	id	id	f	sort.
20	Boyer Joseph	20	Boyer Joseph Auguste	2.2.1868	id	id	f	f
21	Boyer François	21	Boyer Joseph	26.8.1866	id	id	f	f
22	Cranac J. Antonin	22	Cranac J. Antonin	11.2.1861	id	id	f	f
23	Cranac J. Antonin	23	Cranac René	2 janvier 1863	id	id	f	f
24	Cajon Jean Joseph	24	Cajon Jean Joseph	3 juin 1861	id	id	f	f
25	Empidon Pierre	25	Empidon Pierre Amant	5 juillet 1867	id	id	f	sort.
26	Fraysinet J. Baptiste	26	Fraysinet J. Baptiste	26 novembre 1867	id	id	f	f
27	Gaubert J. Baptiste	27	Gaubert J. S. Auguste	1 août 1868	id	id	f	f
28	Lacomy Pierre Jean	28	Lacomy Pierre Jean	7 mai 1867	id	id	f	f
29	Lacomy Pierre Jean	29	Lacomy Justin Auguste	15 juil 1866	id	id	f	f

On en apprendra un peu plus sur « l'école de Monsieur Mouly » au fil des différents compte rendus réalisés par l'Instituteur de Meljac sur les registres matricules.

Ainsi, en 1874, "l'instituteur est prié de donner avec soin tous les renseignements demandés...", parmi lesquels, sa religion et le nom de la congrégation à laquelle il appartient. Nous apprenons que, né en 1838, Monsieur Mouly est marié, qu'il a été nommé à Meljac à 32 ans mais que sa première nomination est intervenue à 19 ans, en 1857, date aussi de son brevet, qu'il a obtenu le "prix du Conseil Général en 1869 et que le 11 août 1874, il aura "17 années de service public".

On apprend également qu'en 1874, l'école est louée 200 frs et le bail expire le 1er janvier 1876. La classe mesure 8m de longueur sur 5.50m de largeur et 3.50m de hauteur.

Curieusement, sur le même type de document "statistiques RM" de 1873, année précédente, le loyer de l'école est à 140 frs., le bail expire au 1er janvier 1874, la salle de classe est plus petite (7m de long sur 5 de large et 2.24 de haut) et le logement du maître ne semble comporter qu'une cuisine alors qu'il est décrit en 1874 comme comprenant cuisine et chambre : s'agit-il des mêmes locaux ? Y-a-t 'il eut déménagement de l'école et du maître à l'issue du bail, en janvier 1874 ?

En 1874, la commune de Saint-Just à laquelle appartient "la paroisse ou circonscription scolaire" de Meljac compte comme en 1870, 1700 habitants dont 540 pour Meljac. Il y a 60 enfants sur Meljac et tous sont scolarisés (on se souvient là, que l'école primaire ne deviendra obligatoire qu'en 1882) dont 1 a moins de 6 ans, 56 ont entre 6 et 13 ans et 3 ont plus de 13 ans.

Parmi ces 60 enfants, 3 sont pensionnaires ... ? ...on pourrait penser qu'il s'agit de Marie, Louise et Léon Mouly, les 3 enfants de l'instituteur, mais ceux-ci ne figureront sur les listes d'élèves qu'à partir de 1877. Notons aussi que 30 adultes ont fréquenté en 1874 comme en 1873, les cours du soir.

Nous avons accès au "détail relatif au traitement de l'instituteur ; le total en 1874 étant de 800 frs pour 700 frs en 1870. Nous apprenons enfin que la bibliothèque compte 56 volumes et que 28 prêts ont été consentis dans l'année.

AVIS ESSENTIEL. — L'Instituteur est prié de donner avec soin tous les renseignements demandés dans cette statistique.

Nom et prénoms de l'Instituteur :

Novaty Antoine

COMMUNE DE *St Just*

POPULATION : *1700*

POPULATION DE LA PAROISSE OU DE LA CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE : *620*

Son en religion :

Catholique

Nombre des enfants de 6 à 13 ans inclusivement, de la paroisse ou de la circonscription scolaire... (Les détails relatifs aux Filles ne seront donnés que par les Directrices d'écoles mixtes).

Garçons...	60
Filles.....	

Son de la congrégation à laquelle il appartient :

Saïque

TOTAL.....60

Date de sa naissance :

30 Mars 1834

Enfants qui ont fréquenté l'école. (Externes ou pensionnaires).

Payants.	Garçons...	} au-dessous de 6 ans....	1
	Filles.....		56
Gratuits.	Garçons...	} au-dessus de 13 ans....	3
	Filles.....		

TOTAL..... TOTAL ÉGAL.....60

Nature et date de la dernière récompense obtenue :

Mérite par le conseil général 1867

Nombre des élèves pensionnaires compris dans le total précédent (Tout élève qui couche dans la maison d'école est pensionnaire).....3

Date de sa nomination dans la commune :

26 Mars 1870

Nombre des adultes qui ont fréquenté les cours du soir.....30

Enfants de 6 à 13 ans qui n'ont fréquenté aucune école pendant l'année.....0

TOTAL.....33

Nombre des années de services publics.

7 Mars 1870

DÉTAIL RELATIF AU TRAITEMENT DE L'INSTITUTEUR (A) :

1° Traitement fixe.....	<i>200.-</i>
2° Rétribution scolaire.....	<i>89.-</i>
3° Éventuel pour les élèves gratuits, à raison de 0,50 c. par mois de présence.....	<i>262.50</i>
4° Supplément pour compléter le traitement à 400, 500, 600, 700 et 800 fr., selon le titre de l'Instituteur.....	<i>246.00</i>
5° Allocation supplémentaire.....	
6° Secrétariat.....	
TOTAL.....	<u><i>400.00</i></u>

BIBLIOTHÈQUE.

Nombre de volumes.....	<i>56</i>
Nombre des prêts pendant l'année.....	<i>24</i>
Somme dépensée pendant l'année pour son entretien.....	<i>0</i>

Certifié sincère et véritable par l'Instituteur soussigné :

A *Novaty*, le 24 décembre 1874.

Novaty

Véridé et certifié exact par nous, Maire de la commune.

A *St Just* le *30 Mars* 1874.

St Just Maire adjoint



Nombre et usage des divers pièces du logement :

Chambre, salle, etc.

Surface du jardin :

6 ares

1° Détails relatifs au Traitement de l'Institut

REVENUS ACCESSOIRES :			
Traitement de secrétaire..	1° Traitement fixe.....	200 ^{fr.}	
— de chantre.....	2° Rétribution scolaire.....	124 ^{fr.}	
Produit du cours d'adultes..	3° Eventuel pour les élèves gratuits, à raison de 0,80 c. par mois de présence.	236 ^{fr.}	
Autres produits.....	4° Supplément pour compléter le traitement à 650, 700, 800, 900, 1,000, 1,100 et 1,200 fr., selon le titre ou la classe de l'instituteur.....	57 ^{fr.}	
	5° Indemnité pour la médaille d'argent.....		
	6° id. pour le brevet complet.....		
	7° id. pour liste du mérite (1 ^{re} ou second huitième).....	60 ^{fr.}	
TOTAL.....			1250^{fr.}

Produit des 4 centimes spéciaux d'après le budget de l'année courante.....

44^{fr.}

TOTAL..... 1250^{fr.}

Année précédente.....

} Nombre d'élèves..	Payants.....	50
	Gratuits.....	27
	Montant de la rétribution scolaire.....	258 ^{fr.}
	Traitement éventuel.....	205 ^{fr.}

2° Situation matérielle de l'école.

La commune est-elle propriétaire de la maison d'école? *Oui*
 Si elle est louée, prix du loyer? *200^{fr.}*
 Date de l'expiration du bail: *1^{er} janvier 1884.*
 Nom du propriétaire: *Famille Pascal.*
 Dimensions de la classe:
 Longueur: *7^m*
 Largeur: *6.50*
 Hauteur: *3.50*
 La maison est-elle convenable { pour la classe? *Oui*
 { pour l'habitation? *Oui*
 Si elle n'est pas convenable, en quoi laisse-t-elle à désirer? ..

Le mobilier scolaire est-il convenable? *Oui*
 Est-il complet? *Manque 200 grands géographiques.*
 Liste des objets indispensables qui manquent: *6 cartes géographiques et 1 globe terrestre.*
 Le mobilier personnel a-t-il été fourni par la commune (en exécution du décret du 4 septembre 1863)? *Oui*
 A quelle époque? ..
 Mode de chauffage de la classe: ..
 Par qui est fourni le combustible? *Par les familles.*
 Y a-t-il un jardin annexé à l'école? *Oui*
 Sa contenance en ares et centiares: *3 ares 80 centiares.*

3° Statistique scolaire.

POPULATION de la commune... *1670*
 de la section ou circonscription scolaire..... *550*

	NOMBRE DES ENFANTS de la commune ou de fréquentation locale.	NOMBRE DES ENFANTS qui ont fréquenté l'école pendant l'année, appartenant				TOTAL de chaque catégorie d'âge.	NOMBRE des enfants de 6 à 13 ans qui n'ont reçu aucune instruction pendant l'année.	NOMBRE des enfants de 6 à 13 ans qui ont été inscrits en dehors des écoles de la commune pendant l'année.	NOMBRE DES ENFANTS définitivement sortis de l'école pendant l'année.					NOMBRE DES ENFANTS ayant atteint l'âge de 13 ans et au-dessus sans avoir reçu aucune instruction.	
		à la commune.		aux communes voisines.					9	10	11	12	13		14
		Payants.	Gratuits.	Payants.	Gratuits.										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
GARÇONS	de moins de 6 ans														
	de 6 à 13 ans...	3	41	5	2	51									
	au-dessus de 13 ans.	2		5		12									
FILLES	de moins de 6 ans														
	de 6 à 13 ans...														
	au-dessus de 13 ans.														
TOTAUX.....		13	41	10	1	65									

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE par l'Institut soussigné qui déclare: 1° que tous les enfants de commune et les élèves étrangers à la commune qui ont fréquenté l'école sont exactement inscrits sur le registre pour le temps qu'ils ont passé en classe et pour la rétribution qu'ils doivent; 2° que les inscriptions des enfants gratuits sont entièrement conformes à la liste arrêtée par le Préfet.

A *Meljac*, le 24 décembre 1881.

Age et l'école ont été
au sein de l'école,
à la de l'école.

ECOLE PUBLIQUE D⁽¹⁾ *spéciale de garçons.*

et prénoms de l'institut : *Mouly Antoine*
 en religion (pour les congréganistes) : "
 et lieu de sa naissance : *St Mars 1837. Nozajet*
 civil : *Marié*
 ges de famille : *cinq enfants*
 et lieu de naissance de sa femme : *Toussaints Belgique Nozajet*
 d'une école normale ou d'un cours normal? *Non.*
 re de son brevet : *Simple*
 de délivrance et date de son brevet : *1857. 11 août 1857.*
 id. de la lettre d'obédience : "
 de sa 1^{re} nomination { d'adjoint : "
 { de titulaire : *11 août 1851.*
 de sa nomination dans la commune : *25 7^{me} 1850.*
 gnation des postes que l'instituteur a occupés, avec la date des
 minations : 1^{re} *Sapigne. 11 août 1851.*
 2^{de} *Wéjac. 25 7^{me} 1850.*
 3^e "
 4^e "
 5^e "

- 6^e "
- 7^e "
- 8^e "
- 9^e "
- 10^e "

Désignation de son titre et de sa classe : *1^{re} class. 1^{er} janvier 1850*
 Nature et date de sa dernière récompense honorifique : *1^{er} 1^{er} 1850*
 Nombre d'institut adjoint : "
 Traitement de chacun : "
 Nom et siège de la congrégation à laquelle l'institut congré-
 ganiste appartient : "
 Y a-t-il un pensionnat annexé à l'école? "
 Date de l'autorisation : "
 Nombre de pensionnaires reçus dans l'année : "
 Nom de la maîtresse d'ouvrages à l'aiguille : "
 Sa parenté avec l'instituteur : "
 Son âge : "
 Son traitement : "
 N.-B. — S'il y a plusieurs adjoints ou adjointes, donner sur chacun les mêmes
 renseignements en ajoutant une feuille que l'on attachera au registre.

Renseignements relatifs aux adjoints et aux adjointes.

et prénoms :
 et lieu de naissance :
 re et date du brevet :
 Il élève de l'école normale?

Date de l'agrément préfectoral :
 Années de services :
 Date de l'acceptation de l'engagement décennal :

SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE Au 24 décembre 1887.

NOTA. — Fournir ces renseignements à l'Inspecteur primaire avant le 15 décembre.

DATE de LA FONDATION.	NOMBRE DE LIVRES		DATES des concessions de livres faites jusqu'ici par le Ministère.	MONTANT DES DONNS ET SOUSCRIPTIONS pour la bibliothèque scolaire pendant l'année.				COMMENT la bibliothèque scolaire est-elle		NOMBRE de jets faits pendant l'année.	OBSERVATIONS. TITRE DES OUVRAGES qui ont été le plus fréquemment lus.	
	de classe pour les élèves indigents.	de lecture à porter aux familles.		Somme versée par le Conseil municipal.	Subscrip- tion des élèves adultes.	Dons des particu- liers.	TOTAL.	travaux?	autres?			
<i>Janv. 1852</i>		<i>52</i>	<i>9 1^{er} 1850</i>						<i>Non</i>	<i>Non</i>	<i>30</i>	<i>Jeigneaux. Orage Perceuse par Sapigne Cate. avec Chery par Franklin. Roche Livre. Forestier par par. Bouquet</i>
TOTAUX.....												

Existe-t-il un corps de Bibliothèque communale pour recevoir les livres? *Oui*
 S'il n'en existe pas, où les livres sont-ils placés?

RÉPONDRE AUX QUESTIONS SUIVANTES

(Les réponses feront suite aux questions posées.)

il progrès dans la fréquentation de l'école? "

avait diminution, en faire connaître les causes : "

des populations concernant l'instruction primaire : "

des délégués cantonaux : "

des autorités locales : *Non*

de l'Institut *cur* au point de vue de sa position personnelle : *Augmentation du traitement si fixe*

thèque scolaire. — Qu'a-t-il été fait pour en pourvoir l'école? "

nement. — Améliorations obtenues en 188/ , quant aux méthodes, quant aux livres employés, à l'usage de la langue française, à l'introduction dans le programme d'enseignement de matières nouvelles, telles que l'agriculture, le dessin, le chant, etc. *Cours d'agriculture, graines potagères et fourragères.*

LISTE DES LIVRES EN USAGE DANS L'ÉCOLE

(Indiquer avec le titre des ouvrages les noms des auteurs et des éditeurs.)

Lecture. — *Œuvres morales, Ambroise, Bossuet.*

Grammaire. — *De V.P.S.*

Histoire en deux tomes. — *Par Blanchet et Pinaud*

Géographie. — *Par André*

Manuscrit. — *Choix grammaire de 50 sortes d'écriture.*

En 1881, le document "registre matricule" porte après le titre "Ecole Publique", la mention ajoutée à la plume par M. Mouly "spéciale de garçons » ; précision qui n'existait pas les années précédentes bien que seuls des garçons y fussent inscrits.

La "circonscription" de Meljac compte 520 habitants et la commune de Saint-Just, Meljac compris, est également à la baisse et en compte 1640.

"L'identité" de M. Mouly y est encore précisée. Il est né à Moyrazès, marié avec Eugénie Foucras, également de Moyrazès et il a 5 enfants. Il a obtenu son "brevet simple" le 11 avril 1857 à Rodez et a été titularisé sur son premier poste le 11 août 1857 à Ladepeyre (commune de Viala du Tarn dans l'Aveyron).

A Meljac, en 1881 sur 71 enfants, 59 ont entre 6 et 13 ans, 12 au-dessus de 13 ans. Sur les 71 élèves, 49 sont "gratuits", 22 « payants » (c'est en 1881 que sera votée la loi de Jules Ferry rendant l'école primaire gratuite) ; 53 sont de la commune, 18 de communes voisines. Le traitement de l'instituteur est de 1250 fr.

Le loyer de l'école à 200 frs n'a pas varié par rapport à l'année 1874. Un nouveau bail qui expire le 1er janvier 1884 a été signé avec la famille Faral propriétaire des locaux. La maison pour l'école comme pour l'habitation ainsi que le mobilier scolaire sont jugés convenables par M. Mouly mais il manque "des cartes de géographie et un globe terrestre". Le combustible pour chauffer la classe est fourni par les familles des élèves et l'instituteur dispose d'un jardin de "5 ares 80 centiares".

Sur le feuillet 6 de ce registre matricule de 1881, quelques questions sont posées parmi lesquelles le point de vue de l'instituteur sur sa position personnelle ; question à laquelle il est répondu : "augmentation du traitement si faire se peut".

Toujours "vérifiés et certifiés conformes" par le Maire de la commune, ces documents "registre matricule" particulièrement ceux qui sont renseignés par Monsieur Mouly sont à l'évidence les plus dotés en renseignements et anecdotes pour nous aider à imaginer ce que fut l'école primaire dans notre village à la fin du 19ème siècle.

Les autres documents dits "registre d'appel" sont moins riches d'informations ; ils ne contiennent aucun élément relatif au statut du maître ou à son mode de vie... Seul, Monsieur Ginestet, on l'a vu précédemment, s'appliquera quelques années plus tard à assortir les listes d'absences de quelques commentaires fort imaginés.

Monsieur Antoine Mouly restera instituteur à Meljac pendant 19 ans, jusqu'au 28 novembre 1889, date à laquelle il est remplacé par Monsieur Bouteille et ce pour deux années scolaires.

TEMENT

Carayon

ARRONDISSEMENT

de Meljac

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Commune de *S^t Just école de Meljac*

ANNÉE 1889.

ÉCOLE⁽¹⁾ *primaire publique spéciale aux garçons.*

Dirigée par M. *Spully Antoine jusqu'au 22^e 1889 et par M. Bouteille depuis cette date.*

REGISTRE MATRICULE

POUS LES ÉLÈVES REÇUS A L'ÉCOLE

Depuis le 1^{er} Janvier jusqu'au 31 Décembre.

Le registre matricule est obligatoire pour tous les instituteurs et institutrices qui dirigent une école publique. Il est coté et paraphé par le maire.

L'instituteur ou l'institutrice y inscrit les noms et prénoms des élèves qui ont fréquenté son école au fur et à mesure qu'ils se présentent, la date de leur entrée, la date de leur naissance; et en même temps (colonne n° 2) les noms et prénoms des parents.

L'éventuel est inscrit dans la colonne correspondant au mois (n° 6, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 18, 19 et 20). A la fin de l'année, l'éventuel est totalisé (colonnes 9, 13, 17 et 21). Lorsqu'un enfant sort de l'école dans le courant de l'année, l'instituteur ou l'institutrice inscrit, en regard de son nom, le mois de son départ, et la date de son départ, par renvoi, dans la colonne du mois de son retour, et la date de son retour, par renvoi, dans la colonne d'observations.

Pour les enfants étrangers à la commune, l'instituteur ou l'institutrice procède comme il est dit ci-dessus. Il ou elle indique de plus, dans la colonne d'observations, le lieu de leur résidence et la date de l'autorisation donnée par le maire pour leur admission à l'école.

Dans la dernière semaine de décembre, l'instituteur ou l'institutrice remplit les colonnes 22 et 23, qui doivent indiquer par élève et pour l'année le nombre de mois de fréquentation et le total de l'éventuel, et dresse ensuite les tableaux récapitulatifs des deux dernières pages.

Le 24 décembre, après avoir fait une copie du registre matricule, qui sera conservée dans les archives de l'école, l'instituteur ou l'institutrice en transmet la minute, revêtue de l'approbation du maire, à l'inspecteur primaire de l'arrondissement, qui l'adresse, avec son avis, à l'inspecteur d'Académie.

(1) Indiquer la nature de l'école : primaire publique spéciale aux garçons, aux filles; ou mixte, ou école enfantine, ou école maternelle (salle d'asile).

Indiquer en outre si l'école est laïque ou congréganiste.

Monsieur Carcenac succédera à Monsieur Bouteille à Meljac pour la seule année scolaire 1891-1892 et sera remplacé par Monsieur Colrat qui restera à Meljac pendant 8 ans de 1892 à 1900. On remarquera durant cette période, l'inscription à l'école de Meljac de deux enfants, Albert et Ernest, de Monsieur Colrat.

Monsieur Charles-René Fraissignes, au départ de Monsieur Colrat, fera un remplacement d'un an jusqu'à l'arrivée de Monsieur Féral qui restera près de 20 ans instituteur à Meljac de 1902 à 1921. C'est sous le "règne" de Monsieur Féral que se joueront deux événements majeurs pour Meljac.

Le 24 juin 1906, d'abord, paraît au Journal Officiel de la République Française, la "Loi divisant en deux communes le territoire de Saint-Just" et faisant de Meljac section de Saint Just une commune à part entière. La nouvelle commune, second événement, ne tardera pas (1907-1908) à construire son école ; bâtiment que nous connaissons bien puisqu' il abrite aujourd'hui la mairie de Meljac et l'association Meljac.Net.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON	ANNÉE SCOLAIRE 1907-1908
ARRONDISSEMENT <i>de Rodéz</i>	
CANTON <i>de Nouvelle</i>	
COMMUNE <i>de St Just</i>	
(1) Publique ou privée.	ÉCOLE PRIMAIRE⁽¹⁾ <i>publique</i>
(2) Garçons ou filles ou mixte.	<i>de⁽²⁾ garçons</i>
	<i>dirigée par M^r Féral</i>
REGISTRE D'APPEL JOURNALIER	

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ÉDITION COMPLÈTE

Départements : Un an, 40 fr. ; 6 mois, 20 fr. ; 3 mois, 10 fr.
 postale : Un an, 70 fr. ; 6 mois, 38 fr. ; 3 mois, 19 fr.

ÉDITION PARTIELLE

Paris et Départements : Un an, 48 fr. ; 6 mois, 10 fr. ; 3 mois, 5 fr.
 Union postale : Un an, 54 fr. ; 6 mois, 28 fr. ; 3 mois, 14 fr.

l'ÉDITION COMPLÈTE comprend : 1° le JOURNAL OFFICIEL, proprement dit ; — 2° le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre ; — 3° les Annexes du Sénat et de la Chambre et tous autres documents publiés en annexes ; — 4° les nouvelles délivrées gratuitement aux abonnés d'un an. — L'ÉDITION PARTIELLE comprend : 1° le JOURNAL OFFICIEL, proprement dit ; — 2° le Compte rendu in extenso des séances du Sénat et de la Chambre.

abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois. — Envoyer le montant net en un mandat-poste à l'Administration.

LA DERNIÈRE BANDE
 Documents et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 QUAI VOLTAIRE, N° 21, PARIS 7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
 AJOUTER SOUS CRISTAL

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Lois.

et l'article 26 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique (page 4273).

en deux le territoire de la commune de Saint-Just (Aveyron) (page 4273).

en deux le territoire de la commune de Meljac (Dordogne) (page 4274).

Ministère de la justice.

la nomination d'officiers publics et des ministériels (page 4274).

Ministère de l'intérieur.

pour suites de cours et de désert (page 4274).

Ministère de la guerre.

la promotion dans la Légion d'honneur (page 4277).

la médaille militaire (page 4279).

tant mutations et nominations (page 4277).

Ministère de la marine.

renvoyé par le Président de la République au rang des ingénieurs des pontons et détachés au ministère de la marine (page 4277).

tant mutations et congés (page 4277).

pour faits de sauvetage (page 4277).

à des emplois civils (page 4278).

PARTIE NON OFFICIELLE

tes et correspondances (page 4279).

ordre du jour. — Convocation des députés (page 4279).

des députés. — Ordre du jour. — (page 4280).

communications. — Relevé officiel des sociétés, compagnies d'assurances et assureurs qui effectuent le payement de la taxe obligatoire d'abonnement (page 4280).

Tableaux présentés : 1° au 15 juin 1906, l'importance des quantités de jus soumis à la décoloration depuis le 1^{er} septembre 1905, le rendement du jus en sucres et en matières ; 2° le relevé général des comptes tenus dans les fabriques de glucose pendant les neuf premiers mois de la campagne 1905-1906 (page 4286).

Campagne agricole 1905-1906. — Évaluation des récoltes en terre au 15 mai 1906 (page 4281).

Académie des inscriptions et belles-lettres (page 4288).

Informations. — Statistique de la ville de Paris (page 4289).

Adjudications administratives et insertions obligatoires. — Douanes et marchés. — Annonces.

Tirages financiers : Crédit foncier de France.

CHAMBRES

Sénat. — Annexes : feuilles 32 et 34 (pour l'édition complète). (Voir le sommaire des annexes au Journal officiel de chaque lundi)

PARTIE OFFICIELLE

Loi modifiant l'article 26 de la loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Le deuxième paragraphe de l'article 26 de la loi du 15 février 1902 est complété comme suit :

« Pour servir de base à cette répartition, il est établi préalablement, pour chaque commune, un contingent déterminé proportionnellement à la population municipale, sur la totalité des dépenses effectuées, à l'exception de celles concernant les bureaux d'hygiène, d'après la liquidation faite par le préfet à la clôture de l'exercice.

« Celles des dépenses qui n'auraient pas

été comprises dans cette liquidation demeureront à la charge du département. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 22 juin 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
 G. CLEMENCEAU.

LOI divisant en deux communes le territoire de Saint-Just (Aveyron).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Le territoire de Saint-Just (canton de Nadeuille, arrondissement de Rodez, département de l'Aveyron) est divisé en deux communes dont les chefs-lieux sont respectivement situés à Saint-Just et à Meljac, et qui en porteront respectivement les noms.

La ligne séparative entre ces deux communes est déterminée par le liseré teinté rouge sur le plan d'assemblage annexé à la présente loi.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution sans préjudice des droits d'usage et autres qui peuvent être respectivement acquis.

Art. 3. — Les communes de Saint-Just et de Meljac contribueront, proportionnellement au principal des quatre contributions directes, au service de l'emprunt contracté en vertu de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 1887.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 22 juin 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'intérieur,
 G. CLEMENCEAU.

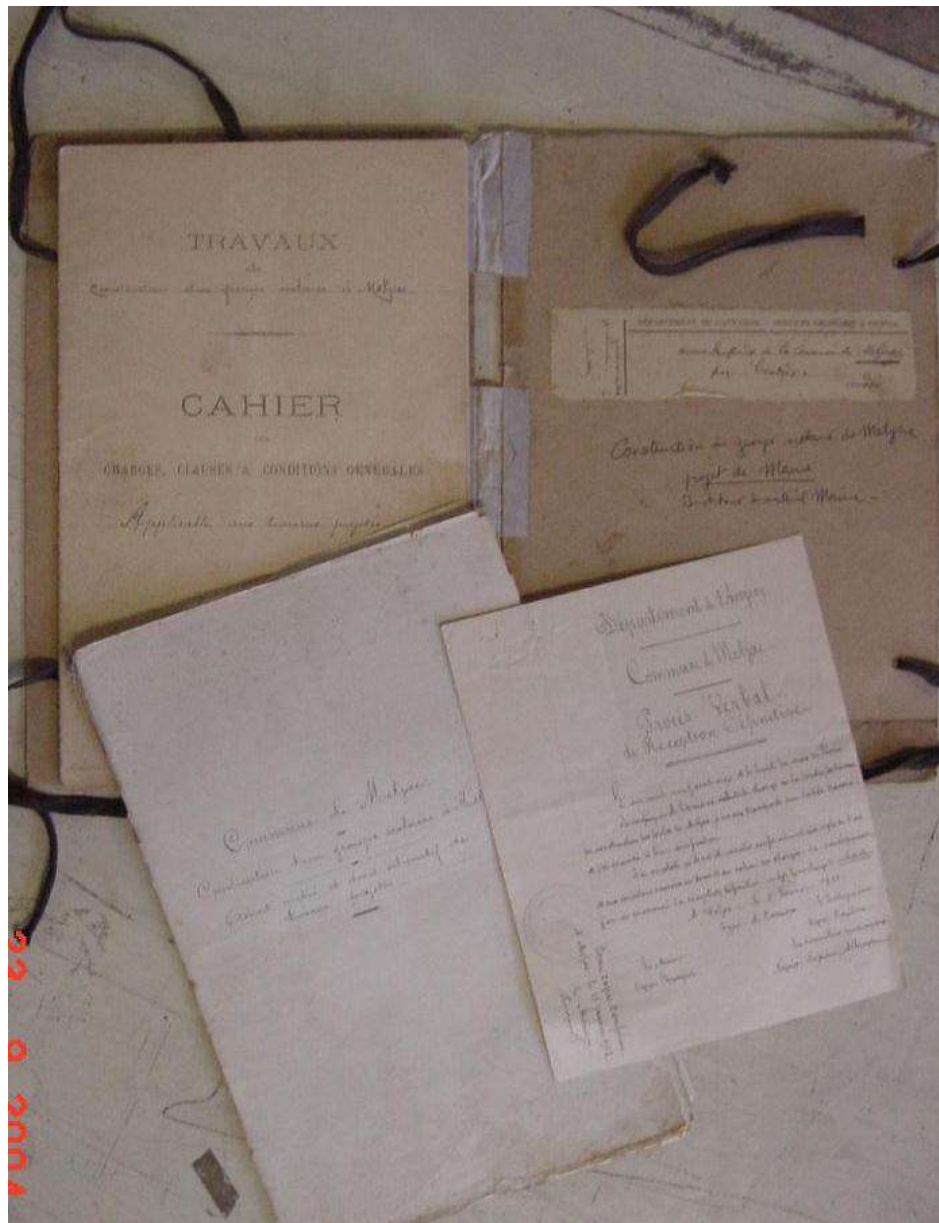
DÉPARTEMENT
DE L'AVEYRON
 ANNEE SCOLAIRE
 1906-1907

ARRONDISSEMENT
de Rodez
 CANTON
de Lamelle
 COMMUNE
de Najac

ÉCOLE PRIMAIRE ⁽¹⁾ publique
 de ⁽²⁾ *Garçons*
 dirigée par *M^r Fauré*

(1) Publique ou privée.
 (2) Garçons ou filles ou mixtes.

REGISTRE D'APPEL JOURNALIER



Nous n'avons pas de document pour les années 1922 à 1925 ; le dernier document dont nous disposons de Monsieur Féral est de 1921. En 1926 apparaît Monsieur Ginestet qui a en charge l'école des garçons et pour lequel nous ne trouvons de documents que jusqu'en 1942. Nous savons néanmoins que malade, il a été remplacé, pour les années 1943 à 1945 par Monsieur Bélières mais qu'il reprendra son activité et l'exercera au moins jusqu'en 1958 si l'on en croit la photo de classe de l'époque.

Parallèlement à cette école de garçons tenue par M. Ginestet, Madame Féral, épouse de M. Féral (voir plus haut) aura en charge l'école des filles pour les années 1928 à 1932. C'est effectivement en 1928 qu'apparaît pour la 1ère fois dans nos archives, avec Mme Féral pour "maîtresse", la notion "d'école des filles » : réalité "historique" ou hasard de conservation des documents ?...

Madame Ginestet - fille de M.& Mme Féral et épouse de M. Ginestet - prendra la suite de Mme Féral dès l'année scolaire 1933-34 et ce jusqu'à l'année scolaire 1959-60 si l'on en croit la photo, faute de registre disponible. Notons au passage, la présence de Jeanne Ginestet, fille de M.&Mme Ginestet, dans la classe de Mme Ginestet, en cours moyen en février 1934 : on voit bien qu'à Meljac, "tout se passe en famille !"...

Nous ne disposons d'aucun registre pour les années 1956 à 1960 mais la photo de l'année 1958 d'une part témoigne de la présence de Monsieur et Madame Ginestet à l'école de Meljac ; la photo de l'année scolaire 1959-60 d'autre part, de celle de Madame Ginestet et de Monsieur Marty. Monsieur et Madame Marty, sur la période 1960-1969 achèveront ce "siècle d'Histoire scolaire Meljacoise » comme en témoignent quelques documents retrouvés, souvent incomplets dénommés "liste des élèves ouvrant droit au bénéfice de l'allocation scolaire" ou autres "registres des appels". Notons qu'en 1962 disparaît la notion "d'école publique de garçons ou école publique de fille pour céder la place à "école publique mixte » ; segmentant les effectifs des classes par niveau et non plus par sexe.

IMPRIME DEPARTEMENTAL

Statistique des Écoles Publiques au 10 Décembre 1961

A adresser en deux exemplaires à M. l'inspecteur des Ecoles Primaires le 10 décembre 1961 au soir, AVEC LES DEUX IMPRIMÉS DU MINISTÈRE

Un exemplaire départemental et un exemplaire du Ministère doivent être conservés dans les archives de l'école.

CANTON Mauville
 COMMUNE Meljac
 HAMEAU OU RUE _____
 ÉCOLE (1) garçons

(1) Garçons, filles, mixte, maternelle.) 1 école de garçons et 1 école de filles transformées en école mixte à 2 classes pour la coéducation donnent lieu à 2 notices : 1 pour l'école de garçons, 1 pour l'école de filles.

Les écoles de garçons et de filles sont-elles gémées pour la coéducation ? non depuis quand ? _____
 Y a-t-il dans la localité une école privée de garçons ? non de filles ? non mixte ? non
 À qui appartient le local scolaire ? commune
 Surface de chaque classe ? 65 m²
 Surface de la cour ? 150 m² du préau ? 20 m²
 Le local est-il salubre ou insalubre ? salubre en bon ou mauvais état ? bon
 L'école est-elle approvisionnée en eau potable ? non a-t-elle des W.C. ? non
 État du mobilier scolaire ? mauvais Est-il suffisant ? non
 Le matériel d'enseignement est-il suffisant ? non
 École publique la plus proche Collège de Kuelbac Distance : 4 km
 Heures d'entrée et de sortie au cours de l'année (exprimer les heures en heures légales) } 9h - 12h = 14h - 17h
(3 heures 15.10.11.12 - 14.15.16.17)

PERSONNEL QUI EXERCE EFFECTIVEMENT DANS L'ÉCOLE (2)

Les maîtres en congé de maladie avec traitement sont considérés comme exerçant.

Classes	Cours	Nombre des élèves inscrits par classe Ne pas noter les élèves qui ne fréquentent pas		NOMS DES MAÎTRES (Le nom doit correspondre à la classe que le maître dirige)	LOGEMENT En nature : Nombre de pièces Surface totale - État Indemnités : Indique le montant	Indemnités diverses non mandatées par l'Inspection Académique		Les maîtres résidant en ville indiqueront ci-dessous leur adresse exacte.
		G. (1)	F			Surveillance par an	Secrétariat de Mairie	
	<u>CM. U. IFE</u>	<u>15</u>		<u>M. MARTY</u>	<u>5 pièces</u> <u>75 m²</u> <u>Bon état</u>		<u>non</u>	
	TOTAL	<u>15</u>						

TOTAL.....

Dans ce total doivent être compris les élèves des classes de Collèges d'Enseignement général et les classes de Collèges doivent être notées.

(2) Les maîtres titulaires du Diplôme Fin Études Secondaires ou 1^{re} partie Bac doivent se noter sur les imprimés du Ministère dans la colonne « diplômes inférieurs au Bac ».

(3) Dans les Ecoles gémées chaque maître note les élèves de sa classe — même remarque pour les imprimés du Ministère.

Statistique des écoles publiques au 10 décembre 1961".

On trouve dans un document "statistique des écoles publiques au 10 décembre 1961" (page rose) diverses informations rapportées par Monsieur Marty sur sa classe. On notera en particulier qu'il est répondu négativement à la question : "les écoles de garçons et de filles sont-elles géminées (groupées par 2, par paires) pour la co éducation ?» ; c'est effectivement pour l'année scolaire 1962-63 qu'elles seront "gémées". Il est également indiqué qu'il existe une école privée de filles à Meljac et que l'école publique la plus proche est à Laubigue de Rulhac, à 4 kms (rappelons-nous qu'à l'époque existait également l'école publique de la Treillie, probablement (?) plus éloignée de l'école de Meljac que celle de Laubique).

UN SIECLE, ou presque, D'ECOLE A MELJAC - 5ème partie –

...et pour conclure, provisoirement...

D'abord parce que la scolarisation des petits meljacois ne s'est pas terminée à Meljac en 1969... même si nous n'avons pas retrouvé d'archives pour en attester, on se souvient que succédèrent à Monsieur et Madame Marty, sur un "poste double", Madame Maurin et Monsieur Bessac puis, Monsieur et Madame Bauguil jusqu'en 1972.

On se souvient encore à Meljac, à propos de Monsieur Bessac, d'un incident « domestique » qui lui survint et qui eut pu lui être fatal, même si l'on peut en sourire aujourd'hui : l'explosion du chauffe-eau dans la salle de bain de l'appartement qu'il occupait au-dessus de l'actuelle mairie, alors qu'il y prenait son bain... !

A la rentrée 1972, l'école de Meljac devient classe "unique" et est prise en charge par Madame Annie Mazars à laquelle succédera en 1973 Madame Eliette Alary. Cette dernière enseignera en classe unique à l'école de Meljac jusqu'à sa fermeture en 1991

Aussi parce qu'elle n'a pas cessé non plus avec la fermeture de l'école de Meljac en 1991...



" L'École a fermé ses portes" titre l'article paru en 1991 dans la rubrique "Meljac" de Centre Presse. Sur la photo ci-contre (cliquer sur la photo pour l'agrandir), 9 enfants sont marqués d'une croix les désignant comme les élèves de la dernière classe ; tandis que des anciens élèves les ont rejoints pour la photographie. L'article se conclut avec "nostalgie" sur le "départ de Jean-Paul Massol" de Meljac qui a précédé la fermeture de l'école.

- Parce qu'elle vit aujourd'hui à l'école de Rulhac...
- Et enfin, parce que toutes les notes ci-dessus égrenées au fil de 4 parties qui précèdent souffrent d'imprécisions, voire d'erreurs que "la mémoire collective meljacoise" et / ou la découverte d'autres archives permettront de compléter et de corriger...

Ce chapitre n'est pas clos... ... il appartient à chacune et à chacun d'entre nous d'y apporter ses éclairages, ses souvenirs, ses documents, sa propre histoire pour rendre plus vivante encore "l'Histoire de notre École".

N'hésitez pas... - à nous prêter vos documents et autres photographies de Famille (nous vous les rendrons), -à nous rapporter récits et anecdotes issues de la "tradition orale"... L'apport de Chacun(e) rendra votre site www.meljac.net plus attrayant encore pour Tous(tes). - par courriel : meljac.net@wanadoo.fr - ou par poste : Meljac.Net - Mairie de Meljac - 12120 MELJAC). D'avance, merci !

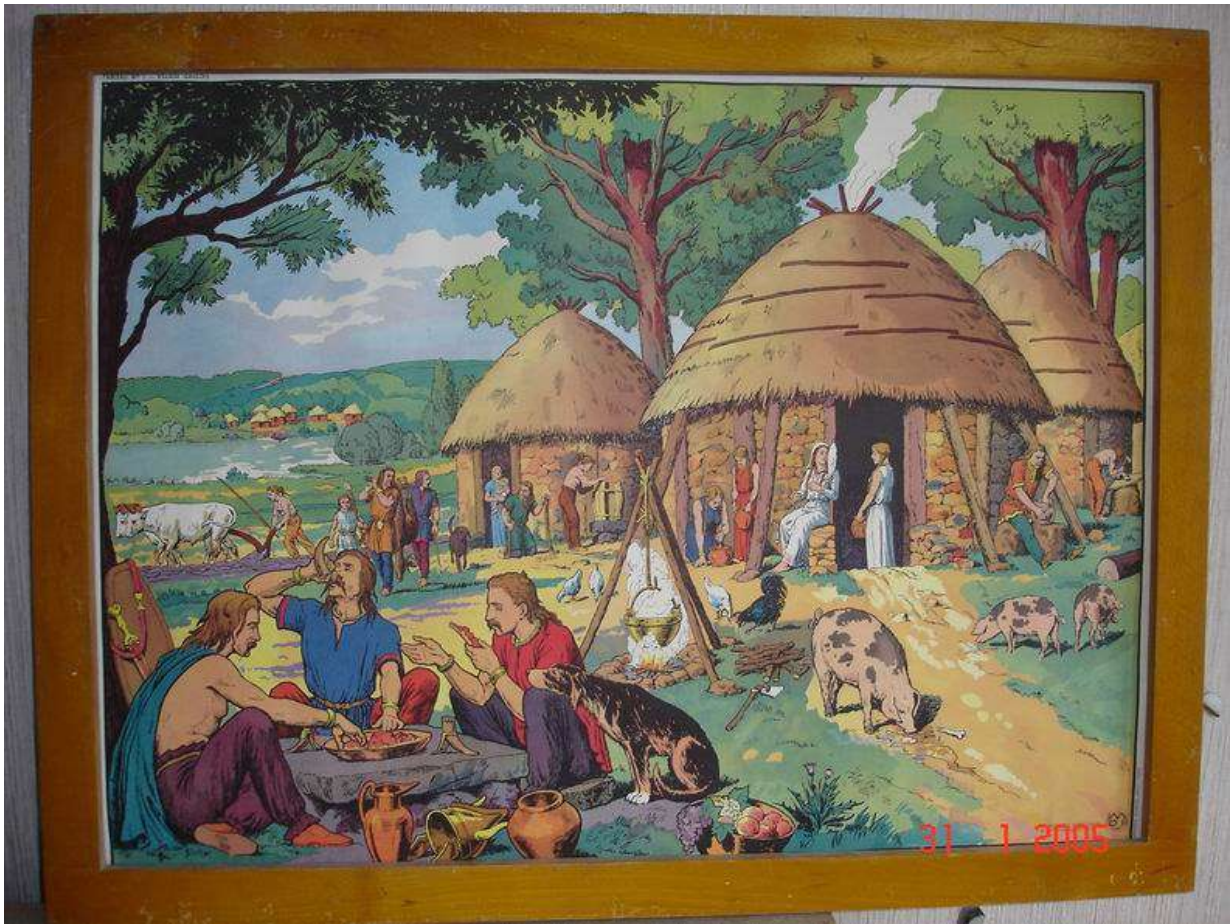
<= ci-contre, reproduction d'un règlement intérieur d'école daté de 1900.

EcoleMeljac100ans_Registres

Ci-dessous, se retrouvent classés 123 fichiers de **1870_00_01_RM_Mouly&Cailhol** pour le premier à **1969_01_01_RA_M.MartyMixte** pour le 123ème. Le premier chiffre correspond à l'année_ le deuxième au mois de l'année (lorsqu' il est porté 00, il s' agit d' une liste issue du Registre Matricule -RM- établi une seule fois dans l' année en principe arrêté au 31.12.)_ le troisième indique la page 01, 02, 03 au maximum dans ce dossier (la page 01 indique qu' il n'y a qu' une page pour l' année considérée quand elle n' est pas suivie d' un fichier de la même année._ RM signifie registre matricule, RA registre des appels_ RM ou RA sont suivis du nom de l' instituteur ou de l' institutrice auquel est accolée quand elle est connue la précision Garçons, Filles ou Mixtes.

N ^o	NOMS ET PRÉNOMS	N ^o	NOMS ET PRÉNOMS	DATE	DATE	DATE	INDICATION de la nature & de la destination de la somme	RÉPARTITION	
								Janvier	Février
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Caillhol Joseph	1	Caillhol Henri	14. oct. 55	2. Novembre	2 gbr.		P	P
	Bousquet Jean	2	Bousquet Auguste	5. Mai 57	id	id		P	P
	Pepin Hippolyte	3	Pepin Pierre	25 gbr 57	id	id		P	P
7	Lacour Jean	4	Lacour Pierre	4 juillet 58	id	id			Anné
	Molinier Pierre	5	Molinier Pierre	30 gbr 57	id	id		P	P
	Molinier Pierre	6	Molinier Eugène	15 mai 61	id	id		P	P
	Eybalan Jean	7	Eybalan Henri	6 juin 56	3. gbr	1 gbr		P	P
	Sigal François	8	Sigal Paul	25 mars 60	id	id		P	P
	id	9	Sigal François	15. oct. 61	id	id		P	P
	Albinet Michel	10	Albinet Joseph	30. août 55	id	id		P	P
	Bouthomut Jacques	11	Bouthomut Jacques	27. août 57	5. gbr	5 gbr		P	P
	Vigour Jean	12	Vigour Baptiste	15 gbr 57	id	id		P	P
	Woubé Baptiste	13	Woubé Hippolyte	10. août 1862	id	id		P	P
8	Woyac Henri	14	Woyac Pierre	2 janvier 56	id	0		2	2
	Wajol Baptiste	15	Wajol Baptiste	17 gbr 55	id	id		P	P
	id	16	Wajol Justin	17 gbr 56	id	id		P	P
	Wjui François	17	Wjui François	7 gbr 55	id	id		P	P
	id	18	Wjui Amant	27. fév. 56	id	id		P	P
	Bousquet Jean	19	Bousquet Justin	18 juin 61	id	id		P	P
	Bonal Joseph	20	Bonal Hippolyte	20. janvier 56	7. Novembre	7 gbr		P	P
	Cayre Pierre	21	Cayre Jean Joseph	6 juin 60	id	id		P	P
	Boyi Augustin	22	Boyi Pierre	20. août 55	id	id		P	P
	Boyi Baptiste	23	Boyi François	24 mai 1855	id	id		P	P
	Caillhol Jean	24	Caillhol Jean	24 mai 57	id	id		P	P
	Bousquet Antoine	25	Elie enfant assisté	15. oct. 60	id	id		P	P
	Agam Jean Pierre	26	Agam Jean Baptiste	25. oct. 60	id	id		P	P
1	Albinet Jean Pierre	27	Albinet Jean Pierre	5. gbr 54	id	id		2	10
	Almay Jean Pierre	28	Almay Jean Pierre	27. gbr 57	id	id		P	P
4	Canac Hippolyte	29	Canac Auguste	27. oct. 64	id	id			Anné

Edition
« la maison des instituteurs ».

















Edition
« la coopération pédagogique ».





















UN JOUR DE NEIGE AU VILLAGE

27 1 2005